

RCS : DUNKERQUE

Code greffe : 5902

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de DUNKERQUE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2001 B 00155

Numéro SIREN : 437 779 846

Nom ou dénomination : TERMINAL DES FLANDRES

Ce dépôt a été enregistré le 02/05/2024 sous le numéro de dépôt B2024/001702

## Bilan aux 31 décembre 2023 et 2022

En euros	Note	Montant brut		Amortissements au		Montant net		Montant net	
		au 31	12/ 2023	31	12/ 2023	au 31	12/ 2023	au 31	12/ 2022
<b>Immobilisations incorporelles</b>	(5)	<b>14 217 970</b>		<b>(11 259 091)</b>		<b>2 958 879</b>		<b>2 678 873</b>	
Matériel portuaire	(5)	40 570 068		(20 996 423)		19 573 645		18 727 035	
Autres immobilisations corporelles	(5)	6 575 022		(3 637 509)		2 937 513		2 435 915	
<b>Immobilisations corporelles</b>	(5)	<b>47 145 090</b>		<b>(24 633 933)</b>		<b>22 511 158</b>		<b>21 162 950</b>	
<b>Immobilisations financières</b>	(5)	<b>113 000</b>		<b>(113 000)</b>		<b>0</b>		<b>0</b>	
Créances clients et comptes rattachés	(6)	8 660 681		(3 578)		8 657 103		8 489 306	
Stocks	(6)	1 476 384		(675 735)		800 649		795 407	
Autres créances	(7)	1 503 300				1 503 300		1 064 098	
Valeurs mobilières de placement	(8)	0				0		1 929 555	
Disponibilités	(8)	16 224 395				16 224 395		18 338 034	
Charges constatées d'avance	(9)	310 970				310 970		114 022	
Ecart de conversion actif						0		0	
<b>Total actif</b>		<b>89 651 789</b>		<b>(36 685 336)</b>		<b>52 966 454</b>		<b>54 572 245</b>	

En euros	Note	Montant net		Montant net	
		au 31	12/ 2023	au 31	12/ 2022
Capital	(10)			18 133 000	18 133 000
Réserve légale	(10)			1 813 300	1 678 714
Report à nouveau	(10)			3 106 806	
Autres réserves	(10)			2 520 569	2 520 569
Résultat de l'exercice	(10)			5 676 742	9 241 392
Subventions d'investissements	(10)			1 248 858	765 577
Provisions réglementées	(10)			10 425	10 425
<b>Total capitaux propres</b>	(10)			<b>32 509 700</b>	<b>32 349 676</b>
Provisions pour risques et charges	(11)			4 339 277	3 506 438
Emprunts et dettes financières	(12)			6 597 828	7 582 448
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	(12)			3 410 332	3 586 640
Dettes sociales et fiscales	(12)			5 459 184	6 900 781
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	(12)			324 241	559 857
Autres dettes	(12)			325 893	86 404
Ecart de conversion passif					
<b>Total passif</b>				<b>52 966 454</b>	<b>54 572 245</b>

## Compte de résultat pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022

En euros	Note	Exercice clos le 31 12 2023	Exercice clos le 31 12 2022
Chiffre d'affaires	(13)	50 597 992	55 081 455
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges		1 791 354	2 741 009
Autres produits et subventions d'exploitation		247 800	90 227
<b>Produits d'exploitation</b>		<b>52 637 146</b>	<b>57 912 691</b>
Achats et charges externes	(14)	(14 067 536)	(12 636 840)
Salaires, traitements et charges sociales	(16)	(24 853 594)	(25 959 505)
Impôts et taxes		(685 569)	(900 545)
Dotations aux provisions		(2 345 984)	(2 352 341)
Dotations aux amortissements	(5)	(2 947 620)	(2 608 923)
Variations de stocks		77 439	159 058
Autres charges		(195 503)	(153 539)
<b>Charges d'exploitation</b>		<b>(45 018 368)</b>	<b>(44 452 636)</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>7 618 777</b>	<b>13 460 055</b>
<b>Produits financiers</b>	(15)	346 111	2 122
<b>Charges financières</b>	(15)	(69 622)	(78 521)
<b>Résultat financier</b>	(15)	<b>276 488</b>	<b>(76 398)</b>
<b>Produits exceptionnels</b>		190 008	359 314
<b>Charges exceptionnelles</b>		(62 985)	(74 837)
<b>Résultat exceptionnel</b>	(15)	<b>127 023</b>	<b>284 477</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(16)	(644 759)	(1 157 812)
Impôt sur les sociétés	(3) (17)	(1 700 787)	(3 268 930)
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>5 676 742</b>	<b>9 241 392</b>

---

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE  
31 DECEMBRE 2023

Note 1 – Présentation de la société

« Terminal des Flandres » (la Société) a été créée en date du 20 avril 2001 et immatriculée au registre du commerce sous le numéro R.C.S. Dunkerque 437 779 846.

Sa forme juridique est une « Société par Actions Simplifiée »

Son actionnariat est réparti de la manière suivante :

- Terminal Link S.A.S (Terminal Link): 91%

Grand Port Maritime de Dunkerque (GPMD): 9%

Son siège social est situé au Port Ouest de Dunkerque 59279 LOON-PLAGE.

Note 2 – Activité de la Société

Les activités de la Société s'exercent principalement dans le secteur de la manutention portuaire.

Note 3 – Principes, règles et méthodes comptables

**Principes généraux**

Les principes généraux de prudence, de régularité, de sincérité et d'image fidèle ont été appliqués, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les règles générales appliquées résultent des dispositions du plan comptable général.

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité générale a été la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du nouveau règlement ANC N°2016-07 du 04 novembre 2016 relatif au plan comptable général.

## Les règles d'évaluation des principaux postes du bilan

### *Immobilisations incorporelles et corporelles*

Les immobilisations incorporelles comprennent

- les frais de constitution,
- le fonds de commerce,  
les apports en jouissance,
- les logiciels.

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production. Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

L'amortissement a été déterminé selon le mode linéaire sur la base des durées d'utilisation estimées.

Les règles d'amortissements se rattachant à ces immobilisations se trouvent dans le tableau ci-dessous.

Famille d'immobilisations	Nature d'immobilisations	Durée d'amortissement
Frais de constitution	Frais d'établissement	5 ans
	Frais de constitution	5 ans
Logiciels	Logiciel micro-ordinateur	1 an à
	Progiciel	5 ans
Apports en jouissance	Apport en jouissance	Durée d'amortissement selon durée réelle d'utilisation de 8 à 32 ans
Fonds de commerce	Fonds de commerce	10 ans

Les immobilisations corporelles se composent des éléments suivants

- aménagements et agencements de terrains,  
constructions,
- installations techniques,  
matériels et outillages,  
matériels de manutention,  
matériels de transport,
- matériels informatiques,
- mobiliers de bureau.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition<sup>1</sup>, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production. Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

L'amortissement a été déterminé selon le mode linéaire sur la base des durées d'utilisation estimées

<sup>1</sup> Pour les portiques ZPMC 4 et 5, ont été intégrés en coût d'acquisition les frais financiers des prêts qui ont permis l'acquisition de ces investissements.

Les règles d'amortissements se rattachant à ces immobilisations se trouvent dans le tableau ci-dessous

Type immobilisations	Nature immobilisations	Durée amortissement
<b>Aménagements et agencements de terrains</b>	Clôtures (ghssières béton)	20 ans
	Terre pleins	10 ans
<b>Constructions</b>	Constructions	20 ans
	Constructions légères	10 ans
<b>Installations à caractère spécifique</b>	Matériels sensibles installation téléphonique, électrique, informatique,	5 ans
	Installation en dur (station carburant, nettoyage)	10 ans
	Portiques maritimes	durée réelle d'utilisation (32 ans) <sup>4</sup>
	Installation durable (Rail de circulation, pour ponts,	durée réelle d'utilisation 5 à 16 ans
<b>Matériels de manutention</b>	Pièces pour matériels de manutention	durée réelle d'utilisation 3 à 8 ans
	Nacelles, Palonniers, Spreaders	durée réelle d'utilisation 7 à 10 ans
	Elévateurs, Stackers et Tracteurs portuaires	5 à 10 ans
	Remorques portuaires	10 ans
<b>Matériels et outillages</b>	Matériels à mains (tronçonneuses, agrafeuses, tendeurs,	2 ans
	Autres matériels	3 à 5 ans
<b>Agencements</b>		durée réelle d'utilisation 5 à 10 ans
<b>Matériels de transport</b>	Utilitaire d'occasion	2 ans
	Utilitaire neuf ou Véhicule Particulier d'occasion	5 ans
<b>Matériels électronique &amp; informatique</b>		durée réelle d'utilisation 2 à 10 ans
<b>Mobiliers de bureau</b>		durée réelle d'utilisation 1 à 10 ans

#### *Immobilisations financières*

Les immobilisations financières figurent au bilan à leur coût d'acquisition. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'entrée.

#### *Stocks*

La valorisation des stocks a été effectuée suivant la méthode du coût moyen pondéré. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

#### *Créances et dettes*

Les créances et dettes sont évaluées à leur valeur nominale. Une dépréciation des créances est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Les créances et dettes en monnaie étrangère font l'objet d'un ajustement sur la base des cours officiels des devises concernées à la date de clôture ou sur la base du cours garanti en cas de couverture de change.

#### *Valeurs mobilières de placement*

Jusqu'au 23 janvier 2023, date de vente de l'ensemble des VMP, la Société avait recours à des OPCVM pour le placement de ses excédents de liquidités. Ces instruments étaient comptabilisés au bilan pour leur coût d'acquisition. Si l'évaluation au bilan était inférieure au prix du marché à la clôture de l'exercice, la moins-value latente était comptabilisée sous forme d'une dépréciation, dans le cas contraire, la plus-value latente n'était pas comptabilisée mais elle faisait l'objet d'une réintégration fiscale.

<sup>4</sup> Les portiques maritimes sont amortis sur 32 ans pour la structure, 16 ans pour l'électricité et la peinture et 8 à 10 ans pour la guirlande ou le porte-câbles.

### *Provisions pour Risques et Charges*

Des provisions pour risques et charges sont notamment constituées pour faire face aux conséquences négatives pour l'entreprise d'engagements contractuels, d'obligations légales, réglementaires ou implicites.

Les engagements de retraite et les engagements liés aux primes de médailles du travail sont couverts par des provisions conformes à l'étude réalisée par le cabinet Odycé-Nexia selon les hypothèses suivantes :

#### Hypothèses actuarielles :

Date d'évaluation	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Taux d'actualisation :	3,25 %	4,00 %
Taux d'inflation attendu sur le long terme :	2,00 %	2,00 %
Taux de progression des salaires :	2,00 %	2,00 %

#### Hypothèses démographiques :

Table de mortalité : TH/TF 00-02

Hypothèses de départ : départ à l'initiative du salarié

### *Impôts sur les bénéfices*

La charge d'impôt estimée sur les bénéfices représente 1 698 204 euros au titre de l'exercice 2023 (3 033 481 euros en 2022). La Société enregistre les impôts différés dans ses comptes consolidés pour les besoins de Terminal Link.

### Note 4 – Faits majeurs de l'exercice

Hausse continue du trafic domestique, performance remarquable dans un contexte difficile pour tous les terminaux concurrents du nord de l'Europe,

Forte contraction des activités de transbordement (suspension de la ligne DUNK vers le UK par exemple)

- Hausse des volumes Evergreen, Cosco-Oocl, qui compensent les baisses des volumes CMA CGM et Maersk,

Forte hausse des volumes de la ligne Afrique-Europe du Nord (EURAF, +53%), des escales spot (+240%) et maintien des principales lignes Asie-Europe (FAL) et Caraïbes-Europe (Nefwi).

- Activité stable toute l'année, avec quelques pics sporadiques (juillet),

- Difficultés des moyens d'évacuation intermodaux : problèmes techniques et de sûreté (migrants) pour les trains, arrêts de navigation en juin (maintenance des ouvrages) et novembre (inondations) pour les barges,

Forte baisse du nombre d'heures travaillées par les dockers, avec le taux d'emploi en hausse,

Forte augmentation du coût du travail en mai 2023, dans un contexte inflationniste global,

Forte hausse du coût de l'électricité en 2023 comparé à 2022 (coût du kwh a été multiplié par 2.5),

Programme d'investissements toujours très significatif afin d'améliorer la sécurité, la sûreté, la capacité et la performance du terminal (en particulier, mise en service de la gate automatique en septembre 2023),

- 160 000 € de produits de cession de 2 stackers âgés, remplacés par des engins neufs,

- 330 K€ de produits de placements financiers court terme,

- Contrôle fiscal foncier entre mai et septembre, dont le résultat et les effets sont encore inconnus.

### Note 5 – Actif immobilisé

Les valeurs brutes des immobilisations ont évolué comme suit sur l'exercice (en euros) :

Rubriques	Ouverture	Acquisitions & mises en service	Cessions & mises hors service	Clôture
Frais d'établissement	46 524			46 524
Logiciels	954 622	589 030		1 543 652
Apports en jouissance	6 996 593			6 996 593
Fonds de commerce	5 500 000			5 500 000
Immobilisations incorporelles en cours	41 166	316 673	(226 638)	131 202
<b>Total immobilisations incorporelles</b>	<b>13 538 905</b>	<b>905 703</b>	<b>(226 638)</b>	<b>14 217 970</b>
Agencements et aménagements terrains	231 841	10 155		241 996
Constructions	1 684 308			1 684 308
Installations techniques, matériels & outillages industriels	37 895 792	3 099 975	(425 698)	40 570 068
Installations générales, agencements, aménagements	742 888	911 873		1 654 761
Matériels de transport	269 063	27 405		296 468
Matériels de bureau, d'informatique & mobiliers	1 194 968	374 604	0	1 569 572
Immobilisations corporelles en cours	1 616 704	4 297 617	(4 786 403)	1 127 918
<b>Total immobilisations corporelles</b>	<b>43 635 563</b>	<b>8 721 628</b>	<b>(5 212 102)</b>	<b>47 145 090</b>
Autres participations	113 000			113 000
<b>Total immobilisations financières</b>	<b>113 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>113 000</b>
<b>Total actif immobilisé</b>	<b>57 287 469</b>	<b>9 627 331</b>	<b>(5 438 739)</b>	<b>61 476 060</b>

Les amortissements et dépréciations ont évolué comme suit sur l'exercice (en euros)

Rubriques	Ouverture	Dotations	Diminutions	Clôture
Frais d'établissement	46 524			46 524
Logiciels	536 423	164 483		700 906
Apports en jouissance	4 777 086	234 576		5 011 662
Fonds de commerce	5 500 000			5 500 000
<b>Total immobilisations incorporelles</b>	<b>10 860 032</b>	<b>399 059</b>	<b>0</b>	<b>11 259 091</b>
Agencements et aménagements terrains	19 171	21 006		40 177
Constructions	1 656 797	1 436		1 658 233
Installations techniques, matériels & outillages industriels	19 168 757	2 214 909	387 243	20 996 423
Installations générales, agencements, aménagements	644 422	45 757		690 179
Matériels de transport	147 473	83 975		231 448
Matériels de bureau, d'informatique & mobiliers	835 993	181 479	0	1 017 472
<b>Total immobilisations corporelles</b>	<b>22 472 614</b>	<b>2 548 561</b>	<b>(387 243)</b>	<b>24 633 933</b>
Autres participations	113 000			113 000
<b>Total immobilisations financières</b>	<b>113 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>113 000</b>
<b>Total actif immobilisé</b>	<b>33 445 646</b>	<b>2 947 620</b>	<b>(387 243)</b>	<b>36 006 024</b>

Fin 2023, les apports en jouissances correspondaient aux 2 portiques maritimes (Noell 1 et Noell 2) mis à disposition par le Grand Port Maritime de Dunkerque.

Le fonds de commerce, correspondant historiquement à une estimation de la moyenne annuelle de cash-flows d'une valeur brute de 5 500 000 euros, était complètement amorti au 31 décembre 2012.

La participation correspond aux titres détenus dans Nord Ports Shuttle. Compte tenu des résultats et des incertitudes qui entourent l'organisation du marché de la barge à court terme, la valeur des titres Nord Ports Shuttle a été totalement dépréciée au 31 décembre 2015.

Informations financières	Capital	Reserve et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenue (en pourcentage)	Valeurs comptables nettes des titres détenus	Compte courant d'associés	Montants des cautions et avais donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observation
NORD PORTS SHUTTLE	450 000 €	Neant	10	€	40 000 €	Neant	3 820 990 €	25 550 €	Neant	Neant

## Note 6 – Créances et stocks

Les échéances des créances sont les suivantes (en euros) :

État des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
<b>DE L'ACTIF CIRCULANT</b>			
Créances clients	8 660 681	8 660 681	
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>8 660 681</b>	<b>8 660 681</b>	<b>0</b>

Les stocks au 31 décembre 2023 sont évalués à 1 476 384 euros (1 398 945 euros au 31 décembre 2022).

Les dépréciations s'analysent comme suit (en euros)

Rubriques	Ouverture	Dotations	Reprises	Clôture
Dépréciation des stocks	603 538	74 824	(2 627)	675 735
Dépréciations des clients et comptes rattachés	3 578			3 578
<b>Total dépréciations</b>	<b>607 115</b>	<b>74 824</b>	<b>(2 627)</b>	<b>679 312</b>

## Note 7 - Autres créances

Les autres créances se détaillent comme suit (en euros)

	31/12/2023	31/12/2022
Taxe sur la valeur ajoutée	637 059	719 750
Impôts sur les sociétés	580 764	
Contribution Economique Territoriale	20 954	
Avoirs non parvenus	51 338	252 675
Débiteurs divers	51 464	47 456
Comptes courants	40 000	44 217
Subventions à recevoir	121 721	
<b>Total</b>	<b>1 503 300</b>	<b>1 064 098</b>

En avril 2016, une convention de compte courant a été conclue entre Nord Ports Shuttle et la Société pour un montant de 40 000 euros, rémunéré au taux de 2,5"

## Note 8 – Valeurs mobilières de placement et Disponibilités

Le 23 janvier 2023, la Société a vendu l'intégralité des valeurs mobilières de placement qu'elle détenait au 31 décembre 2022 pour 1 929 555. La plus-value réalisée s'élève à 16 134 euros.

Au 31 décembre 2023, la Société dispose de 4 070 782 euros en comptes courants non rémunérés (18 338 034 euros au 31 décembre 2022) et des Dépôts à Terme à hauteur de 12 137 434 euros (auxquels s'ajoutent 16 179 euros d'intérêts courus) répartis comme suit :

DAT BNP 3 Mois de 5 000 000 euros au taux nominal de 3,95<sup>0</sup>

DAT SG 1 Mois de 4 083 136 euros au taux nominal de 3,95<sup>0</sup>

DAT SG 1 Mois de 3 054 298 euros au taux nominal de 3,95<sup>0</sup>

## Note 9 – Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance contiennent principalement des charges d'assurance (149 168 euros), les locations de terre-plein et des bâtiments (89 322 euros) et les abonnements et frais de maintenances IT (67 838 euros)

## Note 10 – Capitaux propres

Le capital social est intégralement libéré et est composé de 25 000 actions d'une valeur nominale de 725,32 euros.

Le capital de la Société est réparti comme suit :

	<i>Situation au 31 décembre 2023 en valeur</i>	<i>Situation au 31 décembre 2023 en %</i>
<b>Terminal Link</b>	16 501 030 €	0
<b>Grand Port Maritime de Dunkerque</b>	1 631 071 €	0
<b>Capital Social</b>	<b>18 133 000 €</b>	<b>100 %</b>

Les capitaux propres ont évolué comme suit au cours de l'exercice (en euros) :

Rubriques	Capital social	Report à nouveau	Autres réserves	Réserve légale	Dividendes	Résultat	Subventions et Provisions et réglementées	Total
31-dec-22	18 133 000	0	2 520 569	1 678 714	0	9 241 392	776 002	32 349 676
Affectation résultat 2022		5 106 806		134 586	4 000 000	1 241 392		0
Versement de dividendes		0			1 000 000			6 000 000
Opérations 2023						5 676 742	483 281	6 160 024
31-dec-23	18 133 000	5 106 806	2 520 569	1 813 300	0	5 676 742	1 259 283	32 509 700

Des dividendes à hauteur de 4 000 000 euros ont été versés suite à l'Assemblée Générale du 27/03/2023 et un complément de 2 000 000 euros a été versé le 07/12/2023.

## Note 11 – Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges représentent 4 339 277 euros au 31 décembre 2023 (3 506 438 euros au 31 décembre 2022). Le poste a évolué comme suit sur l'exercice (en euros) :

Rubriques	Ouverture	Dotations	Reprises	Clôture
Provisions amiante	488 552		(488 552)	0
- Provisions médailles du travail	349 253	53 088	(92 556)	309 784
- Provisions indemnités de départ à la retraite	949 965	649 955	(37 640)	1 552 279
Provisions pour pensions et obligations	1 787 769	693 043	(618 749)	1 862 063
Provision pour litige prud'homal	43 000			43 000
Provisions pour avaries	1 675 669	1 578 118	(844 102)	2 409 684
Provisions pour impôts	0	24 529		24 529
<b>Total provisions pour risques et charges</b>	<b>3 506 438</b>	<b>2 295 689</b>	<b>(1 462 851)</b>	<b>4 339 277</b>

Ces provisions comprennent :

- les engagements concernant la médaille du travail des salariés de 309 784 euros (349 253 euros au 31 décembre 2022).
- les engagements concernant l'indemnité de départ à la retraite de 1 552 279 euros (949 965 euros au 31 décembre 2022). A noter qu'un contrat Extension Fin de Carrière de 1 000 000 euros a été souscrit auprès de Prédica en avril 2019 et que la provision amiante a été absorbée dans la provision IDR en 2023.
- une provision pour litige avec un salarié à hauteur de 43 000 euros (identique à celle du 31 décembre 2022)
- une provision pour avaries de 2 409 684 euros (1 675 669 euros au 31 décembre 2022).

## Note 12 - Dettes

### Emprunts et dettes financières

Les postes d'emprunts et dettes financières ont évolué comme suit sur l'exercice (en euros) :

Rubriques	Ouverture	Souscription	Remboursements	Clôture
Capital restant dû Caisse d'Epargne (PZ8)	6 023 480		(688 398)	5 335 082
Intérêts courus dus Caisse d'Epargne	4 685	63 394	(63 929)	4 150
Capital restant dû Société Générale (Empty Handler + Stackers)	1 086 543		(183 977)	902 566
Intérêts courus dus Société Générale	462	5 034	(5 112)	384
Capital restant dû Société Générale (Stackers)	467 230		(111 621)	355 609
Intérêts courus dus Société Générale	49	1 195	(1 207)	37
<b>Total Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit</b>	<b>7 582 448</b>	<b>69 622</b>	<b>(1 054 243)</b>	<b>6 597 828</b>

### ° Prêt Caisse d'Epargne PZ8

En juin 2019, la Société a souscrit un emprunt d'un montant maximal de 8 500 000 euros dont 6 885 477 euros débloqués auprès de la Caisse d'Epargne pour financer l'acquisition du Portique ZPMC n°8 muni d'un spreader ainsi qu'un lot de pièces détachées aux conditions suivantes :

- durée : 10 ans
- échéances mensuelles, capital remboursé constant
- taux : 1,12% l'an

Au 31 décembre 2023, le capital restant dû s'élève à 5 335 082 euros (6 023 480 euros au 31 décembre 2022) et les intérêts courus s'élèvent à 4 150 euros (4 685 euros au 31 décembre 2022)

° Prêt Société Générale Engins : 2 Empty Handler et 2 Stackers Konecranes

En septembre 2021, la Société a souscrit un emprunt de 1 300 000 euros auprès de la Société Générale pour refinancer l'acquisition de 2 Empty Handler et pour financer l'acquisition de 2 Stackers aux conditions suivantes :

- durée : 7 ans
- échéances mensuelles constantes
- taux : 0,51<sup>o</sup> l'an

Au 31 décembre 2023, le capital restant dû s'élève à 902 566 euros (1 086 543 euros au 31 décembre 2022) et les intérêts courus s'élèvent à 384 euros (462 euros au 31 décembre 2022).

° Prêt Société Générale Engins : 2 Stackers Kalmar

En novembre 2021, la Société a souscrit un emprunt de 560 000 euros auprès de la Société Générale pour financer l'acquisition de 2 Stackers aux conditions suivantes :

- durée : 5 ans
- échéances mensuelles constantes
- taux : 0,29<sup>o</sup> l'an

Au 31 décembre 2023, le capital restant dû s'élève à 355 609 euros (467 230 euros au 31 décembre 2022) et les intérêts courus s'élèvent à 37 euros (49 euros au 31 décembre 2022).

*Charges à payer*

Elles sont principalement composées :

- du poste Fournisseurs Factures non parvenues pour une somme de 2 204 389 euros (2 518 382 euros au 31 décembre 2022) ;  
des dettes vis-à-vis du personnel dues au titre des congés payés, modulation horaire, pénibilité, participation et autres primes, y compris charges sociales, soit un montant total de 3 609 935 euros (4 495 124 euros au 31 décembre 2022) ;
- les autres taxes assises sur les salaires et le prélèvement à la source pour une somme de 150 220 euros (127 316 euros au 31 décembre 2022) ;
- les autres impôts (Organic et TVS) pour un montant de 55 137 euros (131 600 euros au 31 décembre 2022)

*Echéances*

Les échéances des dettes sont les suivantes (en euros)

État des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des de crédit	6 597 828	989 830	3 714 903	1 893 094
Fournisseurs et comptes rattachés	3 410 332	3 410 332		
Personnel et comptes rattachés	2 275 743	2 275 743		
Sécurité Sociale et organismes sociaux	2 978 084	2 978 084		
ÉTAT				
Prélèvement à la source	74 078	74 078		
Impôt sur les sociétés		0		
Autres impôts et taxes	131 279	131 279		
Dettes immob & comptes rattachés	324 241	324 241		
Autres dettes	325 893	325 893		
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>16 117 477</b>	<b>10 509 479</b>	<b>3 714 903</b>	<b>1 893 094</b>

### Note 13 – Chiffre d'affaires

Terminal des Flandres est une société de prestations de services qui génère un chiffre d'affaires lié directement à son activité principale : « la réalisation des opérations de manutention portuaire ». Son chiffre d'affaires se décompose comme suit (en euros)

Secteurs d'activité	Exercice clos le 31/12/2023		Exercice clos le 31/12/2022	
	Part du CA	Soit en Euros	Part du CA	Soit en Euros
<b>Opérations Navires / Barges :</b>				
Chargement, déchargement	66,16%	33 475 127	64,30%	35 415 862
<b>Opérations Parc :</b>				
Gestion du parc	27,86%	14 094 605	31,31%	17 244 378
<b>Opérations Empotage</b>	0,70%	351 825	0,32%	173 601
<b>Contribution ISPS</b>	2,50%	1 263 068	2,00%	1 102 971
<b>Contribution Pénibilité</b>	2,45%	1 240 359	1,75%	965 059
<b>Ventes Fournitures d'exploitation</b>	0,01%	7 092	0,00%	0
<b>Locations (engins ou immobilières)</b>	0,08%	41 506	0,08%	43 748
<b>Refacturation de charges</b>				
Prêt de personnel et diverses charges	0,25%	124 408	0,25%	135 835
<b>Total</b>	<b>100,00%</b>	<b>50 597 992</b>	<b>100,00%</b>	<b>55 081 455</b>

### Note 14 – Honoraires des Commissaires aux Comptes

Les honoraires des Commissaires aux Comptes s'élevaient à 27 945 euros / 26 000 euros en 2022. L'intégralité de ce montant concerne le contrôle légal des comptes.

### Note 15 – Résultat financier et exceptionnel

*Produits financiers : 346 111 euros*

Les produits financiers comprennent 328 978 euros de produits financiers sur les Dépôts à Terme, 16 133 euros de produits nets de cession de Valeurs Mobilières de Placement et 1 000 euros de produits issus du compte courant d'associé.

*Charges financières : 69 622 euros*

Les charges financières concernent :

- les intérêts courus pour le prêt souscrit auprès de la Caisse d'Épargne à hauteur de 63 394 euros et
- les intérêts courus pour les prêts souscrits auprès de la Société Générale à hauteur de 6 229 euros.

*Produits exceptionnels : 190 008 euros*

Les produits exceptionnels correspondent à 160 000 euros de cessions d'immobilisations et à 30 008 euros de quote-part de subvention virée au résultat.

*Charges exceptionnelles : 62 985 euros*

Les charges exceptionnelles concernent une valeur nette comptable des immobilisations cédées à hauteur de 38 456 euros et une dotation exceptionnelle aux provisions de Taxes Foncières et de Cotisation Foncière des Entreprises de 24 529 euros.

## Note 16 – Intéressement et Participation

Le montant de l'intéressement brut s'élève à 350 167 euros au titre de l'exercice 2023 pour le personnel mensualisé (335 435 euros au titre de l'exercice 2022). Le montant de l'intéressement net est de 316 201 euros intégralement versé en août 2023.

Le montant de la participation brute estimée s'élève à 535 390 euros au titre de l'exercice 2023 pour le personnel mensualisé (891 312 euros au titre de l'exercice 2022). Le montant net est de 483 457 euros à verser sur 2024. Les charges sociales correspondant au forfait social sont évaluées à 107 078 euros.

Le montant de l'intéressement brut s'élève à 66 900 euros au titre de l'exercice 2023 pour les Ouvriers Dockers Occasionnels, personnel en CIDD d'usage constant (98 966 euros au 31 décembre 2022). Le montant de l'intéressement net est de 60 411 euros intégralement versé en août 2023.

Une provision de participation pour les Ouvriers Dockers Occasionnels a été constituée pour un montant brut de 108 933 euros (266 500 euros au 31 décembre 2022). Le montant net est de 98 366 euros à verser sur 2024. Les charges sociales correspondant au forfait social sont évaluées à 21 787 euros.

## Note 17 – Situation fiscale

La Société ne disposait plus de déficits fiscaux reportables au 31 décembre 2023.

## Note 18 – Informations vis-à-vis des entreprises liées et des parties liées

### *Informations concernant les parties liées*

La Société n'a réalisé au cours de l'exercice aucune transaction significative et non conclue à des conditions normales de marché.

### *Informations vis-à-vis des entreprises liées et avec lesquelles la Société a un lien de participation*

Postes	Entreprises avec lesquelles la société est liée	Entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation	
		GPMD	NORD PORTS SHUTTLE
Entreprise	Société du Groupe CMA CGM (*)		
Autres participations			
Créances clients et comptes rattachés	7 052 451	56 320	133
Autres créances		175 677	40 000
Charges constatées d'avance		89 322	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	127 845	825 728	
Autres dettes	193 393		

(\*) Participation du groupe CMA CGM incluant les entreprises CMA CGM SA, Ceva Freight Management France SAS, CMA CGM Le Havre, Containerships – CMA CGM GmbH, CCIS France.

## Note 19 – Engagements hors bilan

### *Droits individuels à la formation*

---

Depuis le 1er janvier 2015, le Droit Individuel à la Formation est remplacé par le Compte Personnel de Formation alimenté via des versements à l'OPCO.

#### *Engagements divers*

##### - CONVENTION D'EXPLOITATION DU TERMINAL

Terminal des Flandres a conclu avec le Grand Port Maritime de Dunkerque une convention d'Exploitation en avril 2001 pour une durée de 30 ans portée à 38 ans par l'avenant n°6 conclu le 11 février 2019, soit jusqu'au 30 avril 2039.

##### - CREDIT BAIL PORTIQUE ZPMC 6 et 7

Terminal des Flandres a conclu avec la Banque Postale un contrat de crédit-bail avec option d'achat en avril 2017 pour une durée de 10 ans à compter de la mise en service du portique n°6, soit jusqu'au 31 juillet 2028. Il reste 4 103 357 euros de loyer à verser au 31 décembre 2023 sur les 8 638 646 euros dus initialement (il restait à verser 4 967 222 euros au 31 décembre 2022).

La Société a également conclu avec la Banque Postale un contrat de crédit-bail avec option d'achat en décembre 2018 pour une durée de 10 ans à compter de la mise en service du portique n°7, soit jusqu'au 30 juin 2030. Il reste 4 599 830 euros de loyer à verser au 31 décembre 2023 sur les 8 002 245 euros dus initialement (il restait à verser 5 307 496 euros au 31 décembre 2022).

##### - GAGE PORTIQUE ZPMC 8

Terminal des Flandres a conclu avec la Caisse d'Épargne un prêt moyen terme en juin 2019 pour le financement du portique n°8. En garantie du remboursement en capital, intérêts et accessoires, la Société a signé un contrat de gage de cet équipement.

##### GAGE 2 EMPTY HANDLER ET 2 STACKERS KONECRANES

Terminal des Flandres a conclu avec la Société Générale un prêt moyen terme en septembre 2021 pour le refinancement de 2 Empty Handler et pour le financement de 2 Stackers. En garantie du remboursement en capital, intérêts et accessoires, la Société a signé un contrat de gage de ces équipements.

##### - GAGE 2 STACKERS KALMAR

Terminal des Flandres a conclu avec la Société Générale un prêt moyen terme en novembre 2021 pour le financement de 2 Stackers. En garantie du remboursement en capital, intérêts et accessoires, la Société a signé un contrat de gage de ces équipements.

##### - LOCATIONS

Libellé	MARQUE	COUT DU LOYER MENSUEL	Début de loc	Durée	Fin de loc	Nombre de mois restant	Engagement au	
							31/12/2023	
<b>Véhicules :</b>								
508	Peugeot	711,30 €	15/01/2021	36 mois	24/11/2023		€	
Ibiza	Seat	150,90 €	17/12/2021	37 mois	16/01/2025	13	1 962 €	
Tiguan	Volkswagen	354,06 €	30/12/2021	37 mois	29/01/2025	13	4 603 €	
T-Roc	Volkswagen	544,83 €	25/05/2022	37 mois	25/05/2025	17	9 262 €	
Formentor	Cupra	897,12 €	01/06/2023	25 mois	30/06/2025	18	16 148 €	
Formentor	Cupra	897,12 €	08/06/2023	25 mois	07/07/2025	18	16 148 €	
ID5	Volkswagen	734,02 €	07/11/2023	37 mois	06/12/2026	36	26 425 €	
ID4	Volkswagen	1 151,72 €	07/11/2023	25 mois	30/11/2025	23	26 490 €	
<b>Matériel de bureau et informatique :</b>								
Parc impression	Canon	509,80 €	05/11/2019	48 mois	31/12/2023	0	€	
Parc impression contremaître	Lixxbail	62,67 €	01/07/2020	42 mois	31/12/2023	0	€	
<b>TOTAL ENGAGEMENTS AU</b>							<b>31/12/2023</b>	<b>101 037 €</b>

#### Note 20 – Identité de la société consolidante

Les comptes de la Société sont consolidés selon la méthode de l'intégration globale au sein de la société Terminal Link S.A.S. sise au 4 Quai d'Arcen, 13002 Marseille.

#### Note 21 – Rémunération des dirigeants

Il n'y a pas de rémunération pour la fonction de président.

#### Note 22 - Effectif moyen

L'effectif moyen se décompose comme suit :

Composition	2023	2022
Directeur	5	5
Cadres	17	14
Agents de maîtrise et technicien	68	65
Employés	2	3
Ouvriers	125	118
<b>TOTAL</b>	<b>216</b>	<b>204</b>

L'entreprise a eu recours aux CDD d'usage constant à hauteur de 77 646 heures (114 626 heures en 2022) mais n'a pas utilisé de sous-traitance portuaire en 2023 (564 heures en 2022).

#### Note 23 – Evénements post clôture

Un acompte sur dividende d'un montant de 1 100 000 euros a été versé le 05/03/2024 suite à la décision du Président de la Société après examen du bilan établi au 31 décembre 2023.

# **Terminal des Flandres S.A.S.**

## **Annexes des Comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2023 en euros**

CCÉ T. 10  
N° 11118

Terminal des Flandres S.A.S.  
Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 18 133 000 euros  
Siège social Port Ouest de Dunkerque 59279 LOON PLAGE  
437 779 846 R.C.S. Dunkerque

---

---

## Sommaire

<b>Compte de résultat pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022</b> .....	3
<b>Bilan aux 31 décembre 2023 et 2022</b> .....	4
<b>Note 1 – Présentation de la société</b> .....	5
<b>Note 2 – Activité de la Société</b> .....	5
<b>Note 3 – Principes, règles et méthodes comptables</b> .....	5
<b>Note 4 – Faits majeurs de l'exercice</b> .....	8
<b>Note 5 – Actif immobilisé</b> .....	8
<b>Note 6 – Créances et stocks</b> .....	10
<b>Note 7 – Autres créances</b> .....	10
<b>Note 8 – Valeurs mobilières de placement et Disponibilités</b> .....	11
<b>Note 9 – Charges constatées d'avance</b> .....	11
<b>Note 10 – Capitaux propres</b> .....	11
<b>Note 11 – Provisions pour risques et charges</b> .....	11
<b>Note 12 - Dettes</b> .....	12
<b>Note 13 – Chiffre d'affaires</b> .....	14
<b>Note 14 – Honoraires des Commissaires aux Comptes</b> .....	14
<b>Note 15 – Résultat financier et exceptionnel</b> .....	14
<b>Note 16 – Intéressement et Participation</b> .....	15
<b>Note 17 – Situation fiscale</b> .....	15
<b>Note 18 – Informations vis-à-vis des entreprises liées et des parties liées</b> .....	15
<b>Note 19 – Engagements hors bilan</b> .....	15
<b>Note 20 – Identité de la société consolidante</b> .....	17
<b>Note 21 – Rémunération des dirigeants</b> .....	17
<b>Note 22 – Effectif moyen</b> .....	17
<b>Note 23 - Evénements post clôture</b> .....	17

**TERMINAL DES FLANDRES**

Société par actions simplifiée au capital de 18.133.000 Euros  
Siège social : 5895 Route du Royaume-Uni, 59279 Loon Plage  
437 779 846 R.C.S. Dunkerque

(la « **Société** »)

---

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE  
EN DATE DU 12 AVRIL 2024**

---

Le douze avril 2024, à neuf heures, les associés de la Société se sont réunis Boulevard Jacques Saadé, 4 Quai d'Arcenc, 13235 Marseille Cedex 02, France, ainsi que par visio-conférence sur convocation du président de la Société en assemblée générale ordinaire annuelle (l'« **Assemblée** »).

M. Laurent MARTENS préside l'Assemblée en sa qualité de président de la Société (le « **Président** »).

Le cabinet ERNST & YOUNG, commissaire aux comptes de la Société, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

Sont présents et participent à la réunion :

- La société TERMINAL LINK, représentée par Martin MASSON,
- Le GRAND PORT MARITIME DE DUNKERQUE « **GPMD** », représenté par Daniel DESCHODT

Le Président constate que tous les associés étant présents, l'Assemblée régulièrement constituée, peut valablement délibérer et prendre les décisions selon les majorités statutairement et légalement requises.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- l'inventaire des valeurs actives et passives de la Société au 31 décembre 2023, ainsi que les comptes annuels et leurs annexes ;
- le rapport de gestion du comité de direction et le rapport du commissaire aux comptes sur l'exercice clos à cette date ;  
le rapport du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 et L.225-38 du Code de Commerce ;
- les statuts de la Société (les « **Statuts** ») ; et
- le projet de Statuts modifiés.

**APRÈS AVOIR ÉTÉ EXPOSÉ QUE :**

1. Le comité de direction de la Société a arrêté les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et a établi le rapport de gestion sur ces comptes, conformément à l'article 15.3 des Statuts.
2. Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ainsi que les documents relatifs à l'Assemblée ont été mis à la disposition du commissaire aux comptes de la Société dans un temps suffisant lui ayant permis d'exercer sa mission d'audit et d'émettre son rapport sur les comptes annuels clos le 31 décembre 2023 de la Société.

Le Président déclare que tous les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives ou réglementaires et les stipulations statutaires, permettant aux associés de se prononcer en toute connaissance de cause sur les points suivants inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée, ont été mis à leur disposition avant la date de ce jour.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen et approbation des comptes annuels clos le 31 décembre 2023 ;
2. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
3. Approbation des conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce ;
4. Modifications statutaires ;
5. Pouvoirs en vue des formalités légales ; et
6. Points divers.

Puis il ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président de séance met successivement aux voix les décisions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

#### **PREMIÈRE DÉCISION**

##### ***Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023***

L'Assemblée, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du comité de direction et du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023, **approuve** les comptes dudit exercice, comprenant les comptes de résultat, le bilan et son annexe, tels qu'ils sont présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 5.676.742,40 euros.

L'Assemblée **approuve** également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée **prend acte** du montant des dépenses non déductibles de l'impôt sur les sociétés, visées à l'article 39-4 du Code général des impôts qui s'élèvent à 23.804,64 euros ainsi que l'impôt correspondant.

L'Assemblée **donne** quitus, entier et sans réserve, au Président et au Directeur Général de la Société de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

#### **DEUXIÈME DÉCISION**

##### ***Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023***

L'Assemblée, après avoir pris connaissance du rapport de gestion, **décide** d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 d'un montant de 5.676.742,40 euros, augmenté du poste bénéficiaire des autres réserves de 2.520.568,73 euros et du report à nouveau de 3.106.805,94 euros, soit un bénéfice distribuable de 11.304.117,07 euros, de la manière suivante :

**Origine :**

- Poste « Autres réserves » avant affectation : ..... 2.520.568,73 €

**Affectation du bénéfice distribuable :**

- Acompte sur dividendes versés en 2024 sur résultat 2023 : ..... 1.100.000,00 €  
- Affectation partielle au poste « Autre réserves » : ..... 376.742,40 €  
- Dividendes ..... 4.200.000,00 €

**Poste après affectation :**

- Poste « Autres réserves » après affectation : ..... 2.897.311,13 €

Le dividende ressort à 168 euros par action et sera payé aux associés au plus tard le 30 juin 2024.

L'Assemblée **prend acte** qu'il a été distribué un dividende de 4.000.000 euros au titre de l'exercice 2022 auquel s'est ajouté un dividende complémentaire de 2.000.000 euros (5.000.000 euros de dividendes avaient été versés en 2022 au titre du résultat 2021 et 3.500.000 euros de dividendes avaient été versés en 2021 au titre du résultat 2020).

**TROISIÈME DÉCISION**

***Approbation des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce***

L'Assemblée, après avoir pris connaissance du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées par l'article L227-10 du Code de Commerce, prend acte qu'aucune convention visée par l'article L.227-10 du Code de commerce, n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé et en conséquence **approuve** les conclusions dudit rapport.

**QUATRIÈME DÉCISION**

***Modifications statutaires***

Après avoir pris connaissance du rapport de gestion du comité de direction, l'Assemblée **décide** (i) de modifier les articles 13.1 (alinéa 3), 15.2.1 (alinéa 7), 15.2.2, 16, 20, 16.3 et 26 des Statuts qui seront désormais rédigés comme suit (ii) et de supprimer purement et simplement l'article 15.2.3 des Statuts :

- (i) Modification de l'alinéa 3 de l'article 13.1 « Nomination » des Statuts comme suit afin de prévoir la possibilité de nommer un représentant permanent de la personne morale présidente de la Société

« ( )

*La personne morale nommée Président est représentée par son représentant légal sauf si, lors de sa nomination ou à tout moment en cours de mandat, elle désigne une personne spécialement habilitée à la représenter en qualité de représentant permanent et le notifiant à la société »*

Le reste de l'article demeure inchangé.

- (ii) Modification de l'alinéa 7 de l'article 15.2.1 « Réunions du Comité de Direction » des Statuts par le nouvel alinéa suivant, afin de prévoir la possibilité de conserver les décisions Comité de Direction sous forme électronique et de permettre leur signature sous format électronique, et de rajouter 2 alinéas supplémentaires à la suite

« ( )

*Les décisions du Comité de Direction, prises en réunion du Comité de Direction,*

*sont constatées dans des procès-verbaux ou des actes sous seing privé ou sous signature électronique, signés par les membres présents, établis sur un registre spécial pouvant être tenu de manière dématérialisée ou sur des feuillets mobiles numérotés*

*De convention expresse valant convention sur la preuve, tout procès-verbal des décisions du Comité de Direction pourra être signé électroniquement au moyen d'une signature électronique, conformément aux dispositions des articles 1366 et suivants du Code civil, par l'intermédiaire d'un prestataire de services de confiance qui assurera le cas échéant la sécurité et l'intégrité des copies numériques des procès-verbaux. Les procès-verbaux seront datés de façon électronique par un moyen d'horodatage offrant toute garantie de preuve*

*Tout procès-verbal signé électroniquement, conformément à la présente disposition, constituera une preuve littérale au sens de l'article 1367 du Code civil et aura la même valeur probante qu'un écrit sur support papier conformément à l'article 1366 du Code civil et pourra valablement être opposé(e) au(x) signataire(s), à la société et au Comité de Direction »*

Le reste de l'article demeure inchangé

- (iii) Nouvelle rédaction de l'article 15 2 2 « Décisions du Comité de Direction prises par consentement écrit » des Statuts compte tenu des modifications apportées à l'article 15 2 1 comme suit

*« Les décisions du Comité de Direction peuvent également être prises, en l'absence de réunion, du consentement de tous les membres du Comité de Direction exprimé dans un acte écrit, signé par tous les membres Comité de Direction. Cet acte est ensuite consigné dans le registre officiel des délibérations du Comité de Direction »*

- (iv) Suppression de l'article 15 2 3 « Consignation des décisions du Comité de Direction » des Statuts compte tenu des modifications apportées aux articles 15 2 1 et 15 2 2
- (v) Nouvelle rédaction de l'article 16 des Statuts comme suit afin de remplacer « comité d'entreprise » par « comité social et économique »

*« Article 16 – Représentation sociale*

*Les délégués du comité social et économique exercent leurs droits auprès du Comité de Direction. Afin de respecter ces droits, le Président ou, le cas échéant, un directeur général, organisera pour toutes les échéances importantes, des réunions en présence des délégués du comité social et économique »*

- (vi) Nouvelle rédaction de l'article 20 2 « Décisions de la collectivité des associés prises par consentement écrit » des Statuts comme suit

*« Les décisions des associés peuvent également être prises, en l'absence d'assemblée, du consentement de tous les associés exprimé dans un acte écrit, signé par tous les associés. Cet acte est ensuite consigné dans le registre officiel des délibérations des associés »*

- (vii) Modification de l'article 20 3 « Consignation des décisions collectives » des Statuts par l'alinéa suivant, afin de prévoir la possibilité de conserver les décisions collectives sous forme électronique et de permettre leur signature sous format électronique, et de rajouter 2 alinéas supplémentaires à la suite

*« Les décisions de l'associé unique ou des associés sont constatées par des procès-verbaux ou des actes sous seing privé ou sous signature électronique établis sur un registre spécial pouvant être tenu de manière dématérialisée ou sur des feuillets mobiles numérotés*

*De convention expresse valant convention sur la preuve, tout procès-verbal des décisions des associés ou de l'associé unique pourra être signé électroniquement au moyen d'une signature électronique, conformément aux dispositions des articles 1366 et suivants du Code civil, par l'intermédiaire d'un prestataire de services de confiance qui assurera le cas échéant la sécurité et l'intégrité des copies numériques des procès-verbaux. Les procès-verbaux seront datés de façon électronique par un moyen d'horodatage offrant toute garantie de preuve.*

*Tout procès-verbal signé électroniquement, conformément à la présente disposition, constituera une preuve littérale au sens de l'article 1367 du Code civil et aura la même valeur probante qu'un écrit sur support papier conformément à l'article 1366 du Code civil et pourra valablement être opposé(e) au(x) signataire(s), à la société et à ses associés. »*

Le reste de l'article demeure inchangé.

- (viii) Nouvelle rédaction de l'article 26 « Capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social » des Statuts suite aux dernières évolutions législatives comme suit

*« Si, du fait des pertes constatées dans les documents comptables, les capitaux propres de la société deviennent inférieurs à la moitié du capital social, le Président est tenu, dans les quatre (4) mois qui suivent l'approbation des comptes ayant fait apparaître ces pertes, de consulter la collectivité des associés à l'effet de décider s'il y a lieu à dissolution anticipée de la société.*

*Si la dissolution n'est pas prononcée, la société est tenue, au plus tard à la clôture du deuxième exercice suivant celui au cours duquel la constatation des pertes est intervenue, de reconstituer ses capitaux propres à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social ou de réduire son capital social du montant nécessaire pour que la valeur des capitaux propres soit au moins égale à la moitié de son montant.*

*Si, avant l'échéance mentionnée ci-dessus, les capitaux propres n'ont pas été reconstitués à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social alors que le capital social de la société est supérieur au seuil réglementaire, la société est tenue, au plus tard à la clôture du deuxième exercice suivant cette échéance, de réduire son capital social pour le ramener à une valeur inférieure ou égale à ce seuil.*

*Si la société a réduit son capital social sans pour autant que ses fonds propres aient été reconstitués et procède par la suite à une augmentation de capital, elle devra se remettre en conformité avec le seuil précité avant la clôture du deuxième exercice suivant celui au cours duquel a eu lieu cette augmentation.*

*Dans tous les cas, la décision collective des associés doit être publiée dans les conditions légales et réglementaires.*

*En cas d'inobservation de ces prescriptions, tout intéressé peut demander en justice la dissolution de la société. Toutefois, le tribunal peut accorder à la société un délai maximum de six (6) mois pour régulariser la situation. Il ne peut prononcer la dissolution si, au jour où il statue sur le fond, la régularisation a eu lieu. »*

## **CINQUIEME DÉCISION**

### **Pouvoirs en vue des formalités légales**

L'Assemblée **donne** tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent acte pour effectuer tous dépôts et formalités où besoin sera.

\*\*\*\*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui après lecture, a été signé en original par les associés présents.



**Le Président de Terminal des Flandres**  
M. Laurent MARTENS



**La Société TERMINAL LINK**  
Associée  
Représentée par  
M. Martin Masson

**Le GRAND PORT MARITIME DE DUNKERQUE**  
Associé  
Représenté par  
M. Daniel DESCHODT

# TERMINAL DES FLANDRES S.A.S

Société par Actions Simplifiée  
au capital de 18.133.000 Euros  
Siège social . 5895 Route du Royaume Uni 59279 LOON PLAGE  
- :- :- :-  
437 779 846 R.C.S. DUNKERQUE

(Ci-après la « Société »)

## RAPPORT DE GESTION DU COMITE DE DIRECTION SUR LES COMPTES ET LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Chers associés,

Nous vous rendons compte, par le présent rapport de gestion, de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, des résultats de cette activité, des perspectives d'avenir et soumettons à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux

Il vous sera ensuite donné lecture du rapport du Commissaire aux comptes de la Société

### **A – SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation française en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

### **I - PRESENTATION DU COMPTE DE RESULTAT**

Après les dernières années de forte croissance, l'activité s'est contractée de 12% en 2023. Cette baisse globale est en réalité la combinaison de tendances disparates

- D'un côté, le trafic domestique, qui reste l'activité stratégique d'un terminal, a progressé de 13%, ce qui valide une nouvelle fois les décisions passées et futures de développement de la capacité du terminal.  
De l'autre, les activités de transbordement, moins stables et captives, ont diminué de -35%, ce qui est principalement dû à la baisse du trafic maritime vers le Royaume-Uni.

Le chiffre d'affaires a diminué de 8%, soit relativement moins que le volume d'activité, qui s'explique par

- Un mix domestique/transbordement plus favorable,
- Un mix client également plus favorable,
- Une augmentation des tarifs dans un contexte inflationniste global

Les autres produits sont constitués des reprises de provisions, compensés par les dotations aux provisions des coûts d'exploitation.

Les charges d'exploitation ont augmenté de 1.3% en 2023. Les efforts de gestion ont ainsi permis de limiter la hausse par mouvement, malgré les effets inflationnistes notoires, en particulier sur les charges d'énergie (Electricité et fuel), le coût du travail et les amortissements des investissements

Le résultat financier de 2023 s'est nettement amélioré du fait de la hausse des taux d'intérêt rémunérant les placements de trésorerie disponible.

Le résultat net comptable de 2023 atteint 5.676.742 Euros contre 9 241.392 euros au titre de l'exercice précédent.

Compte tenu de ces diverses opérations, la Société a réalisé les résultats économiques et financiers suivants au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023

	31.12.2023	31.12.2022	Variation
Volumes (Equivalent Vingt Pieds)	688 464	779 870	(12%)
Chiffre d'affaires	50 597 992	55 081 455	(8%)
Autres produits	2 039 154	2 831 237	(28%)
Achats & approvisionnements	(1 967 789)	(2 514 632)	(22%)
Variations de stock	77 439	159 058	(51%)
Autres achats et charges externes	(12 099 747)	(10 122 208)	20%
Impôts, taxes et versements assimilés	(685 569)	(900 545)	(24%)
Salaires et traitements	(14 109 482)	(14 949 758)	(6%)
Charges sociales	(10 744 112)	(11 009 747)	(2%)
Amortissements	(2 947 620)	(2 608 923)	13%
Dotations aux provisions	(2 345 984)	(2 352 341)	(0%)
Autres charges	(195 503)	(153 539)	27%
Résultat d'exploitation	7 618 777	13 460 055	(43%)
Résultat financier	276 488	(76 398)	(462%)
Résultat exceptionnel	127 023	284 477	(55%)
Participation	(644 759)	(1 157 812)	(44%)
Impôts	(1 700 787)	(3 268 930)	(48%)
Résultat net comptable	5 676 742	9 241 392	(39%)

## **II - PRESENTATION DU BILAN (52.966.454 euros )**

### **a) L'actif :**

Compte tenu des immobilisations brutes de 61.476.060 euros et des amortissements et provisions de 36.006.024 euros, l'actif immobilisé net s'élève à 25.470.037 euros.

L'actif circulant net totalise 27.496.417 euros (en ce compris une somme de 310 970 euros au titre des charges constatées d'avance).

### **b) Le passif :**

Les capitaux propres sont positifs de 32.509.700 euros.

Le résultat net comptable de l'exercice est un bénéfice de 5.676.742 euros.

Après examen détaillé du bilan, du compte de résultat et de l'annexe de l'exercice clos au 31 décembre 2023, le Comité de Direction de la Société a arrêté définitivement les comptes dudit exercice

## **B - CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE ECOULE (PROGRES REALISES ET DIFFICULTES RENCONTREES) - EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR**

### **1° Exercice 2023**

Volumes manipulés (avec shiftings) 387 422 mouvements – 688.464 EVP

L'exercice 2023 a été marqué par les principaux faits suivants

Hausse continue du trafic domestique, performance remarquable dans un contexte difficile pour tous les terminaux concurrents du nord de l'Europe,

Forte contraction des activités de transbordement (suspension de la ligne DUNK vers le UK par exemple)

Hausse des volumes Evergreen. Cosco-Oocl, qui compensent les baisses des volumes CMA CGM et Maersk,

Forte hausse des volumes de la ligne Afrique-Europe du Nord (EURAF, +53%), des escales spot (+240%) et maintien des principales lignes Asie-Europe (FAL) et Caraïbes-Europe (Nefwi),

Activité stable toute l'année, avec quelques pics sporadiques (juillet),

Difficultés des moyens d'évacuation intermodaux problèmes techniques et de sûreté (migrants) pour les trains, arrêts de navigation en juin (maintenance des ouvrages) et novembre (inondations) pour les barges,

Forte baisse du nombre d'heures travaillées par les dockers, avec le taux d'emploi en hausse,

Forte augmentation du coût du travail en mai 2023, dans un contexte inflationniste global,

Forte hausse du coût de l'électricité en 2023 comparé à 2022 (coût du kwh a été multiplié par 2.5),

Programme d'investissements toujours très significatif afin d'améliorer la sécurité, la sûreté, la capacité et la performance du terminal (en particulier mise en service de la gate automatique en septembre 2023),

160.000 euros de produits de cession de 2 stackers âgés, remplacés par des engins neufs,

330 K euros de produits de placements financiers court terme,

Contrôle fiscal foncier entre mai et septembre, dont le résultat et les effets sont encore inconnus.

## **2° Evénements Post-Clôture**

Un acompte sur dividende d'un montant de 1 100.000 euros a été versé le 5 mars 2024 suite à la décision du Président de la Société en date du 4 mars 2024 après examen du bilan établi au 31 décembre 2023.

## **3° Perspectives Exercice 2024**

Pour continuer son développement, la Société doit travailler sur de nombreux sujets

- 1- La sécurité du personnel les principaux indicateurs de sécurité se sont dégradés et ne sont pas bons. La santé et la sécurité des personnels du Terminal des Flandres doit redevenir la priorité n°1 et de nombreux efforts et moyens seront dévolus à la refonte de la culture sécurité,
- 2- La sûreté du site les terminaux portuaires sont de plus en plus soumis à de fortes pressions de sûreté (migrants, trafics illégaux). Il en va de la réputation et de l'avenir du terminal que de continuer à mettre les moyens nécessaires et de renforcer la collaboration avec les services de l'Etat,
- 3- Augmenter la capacité du site Terminal des Flandres atteint régulièrement un niveau de saturation lors des pics d'activités et le taux moyen d'occupation du parc est trop élevé pour considérer un développement futur sans projet structurant. C'est la raison pour laquelle le mangement continue de travailler aux différents scénarii de développement important des capacités. en étroite collaboration avec les services du GPMD, de Terminal Link et des experts extérieurs
- 4- Culture de l'amélioration continue, afin d'améliorer les performances opérationnelles du Terminal (productivité des engins et des hommes, réduction des avaries et défauts, amélioration des outils IT ) et donc de proposer de meilleurs services aux chargeurs et aux compagnies maritimes.

### Risques et menaces

L'Europe est toujours sur un rythme économique très lent. ce qui génère de grandes incertitudes dans les flux commerciaux. Les grandes crises géopolitiques (Ukraine, Moyen Orient, Mer Rouge) et environnementales (restriction de navigation à Panama, inondations dans les Hauts de France) accentuent encore ces incertitudes.

Par ailleurs, les ports concurrents de l'Europe du Nord représentent une concurrence toujours plus agressive, avec de multiples projets de développement de capacités.

Enfin, l'inflation sur les principaux postes de dépenses (coût du travail, énergie, approvisionnement en pièces et engins ) combiné à une hausse de charges sociales (pénibilité, accident du travail) vont générer des surcoûts qu'il est difficile de compenser en augmentations tarifaires. Une maîtrise accrue

des coûts d'exploitation sera donc nécessaire pour protéger la rentabilité économique de l'activité

Il appartient donc au management de s'adapter rapidement aux nouvelles contraintes afin de transformer ces risques en opportunités pour continuer le développement de la Société

### **C - DIVIDENDES DISTRIBUES AU TITRE DES 3 EXERCICES PRECEDENTS ; ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT ; AMORTISSEMENTS EXCEDENTAIRES, DEPENSES ET CHARGES SOMPTUAIRES (Art. 39-4 du CGI)**

En 2023, la Société a versé à ses actionnaires 4 000 000 euros de dividendes au titre du résultat 2022 et un complément de 2 000 000 euros (5 000 000 euros de dividendes avaient été versés en 2022 au titre du résultat 2021 et 3 500 000 euros de dividendes avaient été versés en 2021 au titre du résultat 2020)

La Société n'a effectué aucune activité ni engagé de dépenses en matière de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé

Une somme de 23 805 euros (correspondant à des parts de loyers non déductibles pour des véhicules de tourisme) a été réintégrée au résultat fiscal

### **D - REMUNERATION DES DIRIGEANTS**

Il n'y a pas de rémunération pour la fonction de président, ni pour la fonction de directeur général. Le Directeur Général n'est rémunéré que via son contrat de travail

### **E – FILIALES, PARTICIPATIONS ET SUCCURSALES**

#### **I – Prise de participations au cours de l'exercice**

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, la Société n'a pas pris de participation dans une société ayant son siège social sur le territoire de la République française représentant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers ou de la moitié du capital de cette société ou s'est assuré le contrôle d'une telle société, conformément à l'article L 233-6 du Code de commerce

#### **II - Activité des filiales au cours de l'exercice**

Conformément aux dispositions de l'article L 233-6 du Code de Commerce, il est à noter que la Société détient des titres de participation dans la société Nord Ports Shuttle, dont le siège social est situé sur le territoire français, à hauteur de 113 000 euros (dont 113 000 euros dépréciés), soit 10% du capital de la société constituée en partenariat avec la Compagnie Fluviale de Transport

#### **III – Cessions de participations**

Au cours de l'exercice écoulé, nous vous signalons que notre société n'a cédé aucune participation

#### **IV – Participations croisées – Régularisation de participations croisées**

Néant

#### **V – Succursales**

Conformément aux dispositions de l'article L 232-1. II du Code de commerce, nous vous indiquons que notre Société ne possède pas de succursale

### **F - PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023 se traduit par un bénéfice de 5 676 742,40 euros, augmenté du poste des autres réserves de 2 520 568,73 euros et du report à nouveau de 3 106 805,94 euros, soit un bénéfice distribuable de 11 304 117,07 euros, que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante

**Origine**

- Poste « Autres réserves » avant affectation : ..... 2 520 568,73 euros

**Affectation du bénéfice distribuable :**

- Acompte sur dividendes versés en 2024 sur résultat 2023 ..... 1.100.000,00 euros
- Affectation partielle au poste « Autres réserves » ..... 376 742,40 euros
- Distribution de dividendes ..... 4.200.000,00 euros

**Poste après affectation :**

- Poste « Autres réserves » après affectation ..... 2.897.311,13 euros

**G - CONVENTIONS VISEES AUX ARTICLES L.227-10 DU CODE DE COMMERCE ET L.225-38 DU CODE DE COMMERCE**

Aucune nouvelle convention n'a été conclue au cours de l'exercice 2023. Il vous sera donné lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes.

**I - INFORMATIONS EN MATIERE DE DELAIS DE PAIEMENT**

En vertu de l'article L. 441-6-1 du Code de commerce, les sociétés dont les comptes annuels sont certifiés par un commissaire aux comptes sont tenues de présenter dans le rapport de gestion certaines informations sur les délais de paiement de leurs fournisseurs et de leurs clients.

Conformément à l'article D. 441-4 du même code, les informations requises sont

- Pour les fournisseurs, le nombre et le montant total des factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu , ce montant est ventilé par tranches de retard et rapporté en pourcentage au montant total des achats de l'exercice.





- Nommer le cabinet ERNST & YOUNG ET AUTRES, domicilié 1 – 2 Place des Saisons – 92400 Courbevoie Paris La Défense 1, pour les six prochains exercices sociaux soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024
- Modifier l'article 18 des statuts de la Société afin de supprimer la nomination d'un commissaire aux comptes suppléant

## **L. DÉCISION DE L'AUTORITÉ DE LA CONCURRENCE POUR PRATIQUES ANTICONCURRENTIELLES**

Néant

## **M. MODIFICATIONS STATUTAIRES**

### **I – Modification de l'alinéa 3 de l'article 13.1 « Nomination » des statuts**

Nous vous proposons de modifier la rédaction de l'alinéa 3 de l'article 13 1 des statuts par la rédaction suivante

( )

*« La personne morale nommée Président est représentée par son représentant légal sauf si, lors de sa nomination ou à tout moment en cours de mandat, elle désigne une personne spécialement habilitée à la représenter en qualité de représentant permanent et le notifiant à la société »*

Le reste de l'article demeure inchangé

### **II – Modification de l'alinéa 7 de l'article 15.2.1 « Réunions du Comité de Direction » des statuts**

Afin de prévoir la possibilité de conserver les décisions Comité de Direction sous forme électronique et de permettre leur signature sous format électronique, nous vous proposons de modifier l'alinéa 7 de l'article 15 2 1 « Réunions du Comité de Direction » des statuts de la manière suivante et de rajouter 2 alinéas supplémentaires à la suite

( )

*« Les décisions du Comité de Direction, prises en réunion du Comité de Direction, sont constatées dans des procès-verbaux ou des actes sous seing privé ou sous signature électronique, signés par les membres présents, établis sur un registre spécial pouvant être tenu de manière dématérialisée ou sur des feuillets mobiles numérotés*

*De convention expresse valant convention sur la preuve, tout procès-verbal des décisions du Comité de Direction pourra être signé électroniquement au moyen d'une signature électronique, conformément aux dispositions des articles 1366 et suivants du Code civil, par l'intermédiaire d'un prestataire de services de confiance qui assurera le cas échéant la sécurité et l'intégrité des copies numériques des procès-verbaux. Les procès-verbaux seront datés de façon électronique par un moyen d'horodatage offrant toute garantie de preuve*

*Tout procès-verbal signé électroniquement, conformément à la présente disposition, constituera une preuve littérale au sens de l'article 1367 du Code civil et aura la même valeur probante qu'un écrit sur support papier conformément à l'article 1366 du Code civil et pourra valablement être opposé(e) au(x) signataire(s), à la société et au Comité de Direction »*

Le reste de l'article demeure inchangé

### **III – Modification de l'article 15.2.2 « Décisions du Comité de Direction prises par consentement écrit » des statuts**

Compte tenu des modifications apportées à l'article 15 2 1, nous vous proposons de modifier l'article

15.2.2 « Décisions du Comité de Direction prises par consentement écrit » des statuts de la manière suivante

*« Les décisions du Comité de Direction peuvent également être prises, en l'absence de réunion, du consentement de tous les membres du Comité de Direction exprimé dans un acte écrit, signé par tous les membres Comité de Direction. Cet acte est ensuite consigné dans le registre officiel des délibérations du Comité de Direction. »*

#### **IV – Suppression de l'article 15.2.3 « Consignation des décisions du Comité de Direction » des statuts**

Compte tenu des modifications apportées aux articles 15.2.1 et 15.2.2, nous vous proposons de supprimer cet article 15.2.3.

#### **V – Modification de l'article 16 des statuts**

Nous vous proposons de modifier l'article 16 comme suit :

*« Article 16 – Organe auprès duquel s'exercent les droits du comité social et économique*

*Les membres du comité social et économique, si celui-ci existe, exercent les droits qui leur sont attribués par la loi auprès du Comité de Direction.*

*En cas de réunion des Associés en assemblée, le comité peut déléguer un ou deux de ses membres qui devront être spécialement mandaté(s) à cet effet par une délibération du comité social et économique pour assister aux réunions sans pour autant avoir le droit d'y participer ou de voter. Les représentants du comité social et économique doivent être entendus, à leur demande, pour toute délibération requérant l'unanimité des Associés. »*

#### **VI – Modification de l'article 20.2 « Décisions de la collectivité des associés prises par consentement écrit » des statuts**

Nous vous proposons de modifier l'article 20.2 « Décisions de la collectivité des associés prises par consentement écrit » des statuts de la manière suivante

*« Les décisions des associés peuvent également être prises, en l'absence d'assemblée, du consentement de tous les associés exprimé dans un acte écrit, signé par tous les associés. Cet acte est ensuite consigné dans le registre officiel des délibérations des associés. »*

#### **VII – Modification de l'article 16.3 « Consignation des décisions collectives » des statuts**

Afin de prévoir la possibilité de conserver les décisions collectives sous forme électronique et de permettre leur signature sous format électronique, nous vous proposons de modifier l'alinéa 2 de l'article 16.3 « Consignation des décisions collectives » des statuts de la manière suivante et de rajouter 2 alinéas supplémentaires à la suite

*« Les décisions de l'associé unique ou des associés sont constatées par des procès-verbaux ou des actes sous seing privé ou sous signature électronique établis sur un registre spécial pouvant être tenu de manière dématérialisée ou sur des feuillets mobiles numérotés*

*De convention expresse valant convention sur la preuve, tout procès-verbal des décisions des associés ou de l'associé unique pourra être signé électroniquement au moyen d'une signature électronique, conformément aux dispositions des articles 1366 et suivants du Code civil, par l'intermédiaire d'un prestataire de services de confiance qui assurera le cas échéant la sécurité et l'intégrité des copies numériques des procès-verbaux. Les procès-verbaux seront datés de façon électronique par un moyen d'horodatage offrant toute garantie de preuve*

*Tout procès-verbal signé électroniquement, conformément à la présente disposition, constituera une preuve littérale au sens de l'article 1367 du Code civil et aura la même valeur probante qu'un écrit sur support papier conformément à l'article 1366 du Code civil et pourra valablement être opposé(e) au(x) signataire(s), à la société et à ses associés. »*

Le reste de l'article demeure inchangé.

#### **VIII – Modification de l'article 26 « Capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social » des statuts**

Nous vous proposons de modifier l'article 20.2 « Capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social » des statuts de la manière suivante

*« Si, du fait des pertes constatées dans les documents comptables, les capitaux propres de la société deviennent inférieurs à la moitié du capital social, le Président est tenu, dans les quatre (4) mois qui suivent l'approbation des comptes ayant fait apparaître ces pertes, de consulter la collectivité des associés à l'effet de décider s'il y a lieu à dissolution anticipée de la société.*

*Si la dissolution n'est pas prononcée, la société est tenue, au plus tard à la clôture du deuxième exercice suivant celui au cours duquel la constatation des pertes est intervenue, de reconstituer ses capitaux propres à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social ou de réduire son capital social du montant nécessaire pour que la valeur des capitaux propres soit au moins égale à la moitié de son montant.*

*Si, avant l'échéance mentionnée ci-dessus, les capitaux propres n'ont pas été reconstitués à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social alors que le capital social de la société est supérieur au seuil réglementaire, la société est tenue, au plus tard à la clôture du deuxième exercice suivant cette échéance, de réduire son capital social pour le ramener à une valeur inférieure ou égale à ce seuil.*

*Si la société a réduit son capital social sans pour autant que ses fonds propres aient été reconstitués et procède par la suite à une augmentation de capital, elle devra se remettre en conformité avec le seuil précité avant la clôture du deuxième exercice suivant celui au cours duquel a eu lieu cette augmentation.*

*Dans tous les cas, la décision collective des associés doit être publiée dans les conditions légales et réglementaires.*

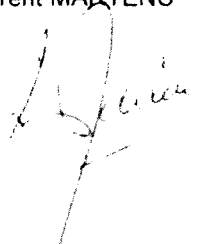
*En cas d'inobservation de ces prescriptions, tout intéressé peut demander en justice la dissolution de la société. Toutefois, le tribunal peut accorder à la société un délai maximum de six (6) mois pour régulariser la situation. Il ne peut prononcer la dissolution si, au jour où il statue sur le fond, la régularisation a eu lieu. »*

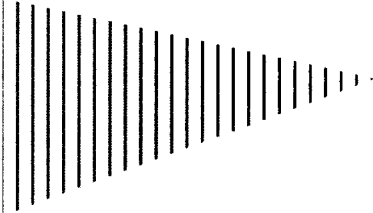
Nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions complémentaires ou explications que vous jugerez utiles sur le bilan et le compte de résultat.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent rapport de gestion qui a été signé en original par le Président du Comité de Direction.

A LOON PLAGE, le 22 mars 2024.

Le Comité de Direction représentée par le Président,  
M. Laurent MARTENS





**Terminal des Flandres**  
Exercice clos le 31 décembre 2023

**Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**



## Terminal des Flandres

Exercice clos le 31 décembre 2023

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux Associés de la société Terminal des Flandres,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Terminal des Flandres relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion**

##### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du comité de direction et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le comité de direction .

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.  
En outre :

il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Marseille, le 22 mars 2024

Le Commissaire aux Comptes  
ERNST & YOUNG et Autres

Pierre-Yves Chardin

# **Terminal des Flandres S.A.S.**

## **Annexes des Comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2023 en euros**

Terminal des Flandres S.A.S.  
Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 18.133.000 euros  
Siège social : Port Ouest de Dunkerque 59279 LOON PLAGE  
437 779 846 R.C.S. Dunkerque

---

---

## **Sommaire**

<b>Compte de résultat pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022</b> .....	3
<b>Bilan aux 31 décembre 2023 et 2022</b> .....	4
<b>Note 1 – Présentation de la société</b> .....	5
<b>Note 2 – Activité de la Société</b> .....	5
<b>Note 3 – Principes, règles et méthodes comptables</b> .....	5
<b>Note 4 – Faits majeurs de l'exercice</b> .....	8
<b>Note 5 – Actif immobilisé</b> .....	8
<b>Note 6 – Créances et stocks</b> .....	10
<b>Note 7 – Autres créances</b> .....	10
<b>Note 8 – Valeurs mobilières de placement et Disponibilités</b> .....	11
<b>Note 9 – Charges constatées d'avance</b> .....	11
<b>Note 10 – Capitaux propres</b> .....	11
<b>Note 11 – Provisions pour risques et charges</b> .....	11
<b>Note 12 - Dettes</b> .....	12
<b>Note 13 – Chiffre d'affaires</b> .....	14
<b>Note 14 – Honoraires des Commissaires aux Comptes</b> .....	14
<b>Note 15 – Résultat financier et exceptionnel</b> .....	14
<b>Note 16 – Intéressement et Participation</b> .....	15
<b>Note 17 – Situation fiscale</b> .....	15
<b>Note 18 – Informations vis-à-vis des entreprises liées et des parties liées</b> .....	15
<b>Note 19 – Engagements hors bilan</b> .....	15
<b>Note 20 – Identité de la société consolidante</b> .....	17
<b>Note 21 – Rémunération des dirigeants</b> .....	17
<b>Note 22 – Effectif moyen</b> .....	17
<b>Note 23 - Evénements post clôture</b> .....	17

## Compte de résultat pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022

En euros	Note	Exercice clos le 31/12/2023	Exercice clos le 31/12/2022
Chiffre d'affaires	(13)	50 597 992	55 081 455
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges		1 791 354	2 741 009
Autres produits et subventions d'exploitation		247 800	90 227
<b>Produits d'exploitation</b>		<b>52 637 146</b>	<b>57 912 691</b>
Achats et charges externes	(14)	(14 067 536)	(12 636 840)
Salaires, traitements et charges sociales	(16)	(24 853 594)	(25 959 505)
Impôts et taxes		(685 569)	(900 545)
Dotations aux provisions		(2 345 984)	(2 352 341)
Dotations aux amortissements	(5)	(2 947 620)	(2 608 923)
Variations de stocks		77 439	159 058
Autres charges		(195 503)	(153 539)
<b>Charges d'exploitation</b>		<b>(45 018 368)</b>	<b>(44 452 636)</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>7 618 777</b>	<b>13 460 055</b>
<b>Produits financiers</b>	(15)	346 111	2 122
<b>Charges financières</b>	(15)	(69 622)	(78 521)
<b>Résultat financier</b>	(15)	<b>276 488</b>	<b>(76 398)</b>
<b>Produits exceptionnels</b>		190 008	359 314
<b>Charges exceptionnelles</b>		(62 985)	(74 837)
<b>Résultat exceptionnel</b>	(15)	<b>127 023</b>	<b>284 477</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(16)	(644 759)	(1 157 812)
Impôt sur les sociétés	(3) - (17)	(1 700 787)	(3 268 930)
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>5 676 742</b>	<b>9 241 392</b>

## Bilan aux 31 décembre 2023 et 2022

En euros	Note	Montant brut au 31/12/2023	Amortissements au 31/12/2023	Montant net au 31/12/2023	Montant net au 31/12/2022
<b>Immobilisations incorporelles</b>	(5)	<b>14 217 970</b>	<b>(11 259 091)</b>	<b>2 958 879</b>	<b>2 678 873</b>
Matériel portuaire	(5)	40 570 068	(20 996 423)	19 573 645	18 727 035
Autres immobilisations corporelles	(5)	6 575 022	(3 637 509)	2 937 513	2 435 915
<b>Immobilisations corporelles</b>	(5)	<b>47 145 090</b>	<b>(24 633 933)</b>	<b>22 511 158</b>	<b>21 162 950</b>
<b>Immobilisations financières</b>	(5)	<b>113 000</b>	<b>(113 000)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Créances clients et comptes rattachés	(6)	8 660 681	(3 578)	8 657 103	8 489 306
Stocks	(6)	1 476 384	(675 735)	800 649	795 407
Autres créances	(7)	1 503 300		1 503 300	1 064 098
Valeurs mobilières de placement	(8)	0		0	1 929 555
Disponibilités	(8)	16 224 395		16 224 395	18 338 034
Charges constatées d'avance	(9)	310 970		310 970	114 022
Ecart de conversion actif				0	0
<b>Total actif</b>		<b>89 651 789</b>	<b>(36 685 336)</b>	<b>52 966 454</b>	<b>54 572 245</b>
En euros	Note			Montant net au 31/12/2023	Montant net au 31/12/2022
Capital	(10)			18 133 000	18 133 000
Réserve légale	(10)			1 813 300	1 678 714
Report à nouveau	(10)			3 106 806	
Autres réserves	(10)			2 520 569	2 520 569
Résultat de l'exercice	(10)			5 676 742	9 241 392
Subventions d'investissements	(10)			1 248 858	765 577
Provisions réglementées	(10)			10 425	10 425
<b>Total capitaux propres</b>	(10)			<b>32 509 700</b>	<b>32 349 676</b>
Provisions pour risques et charges	(11)			4 339 277	3 506 438
Emprunts et dettes financières	(12)			6 597 828	7 582 448
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	(12)			3 410 332	3 586 640
Dettes sociales et fiscales	(12)			5 459 184	6 900 781
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	(12)			324 241	559 857
Autres dettes	(12)			325 893	86 404
Ecart de conversion passif					
<b>Total passif</b>				<b>52 966 454</b>	<b>54 572 245</b>

---

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE  
31 DECEMBRE 2023

---

**Note 1 – Présentation de la société**

« Terminal des Flandres » (la Société) a été créée en date du 20 avril 2001 et immatriculée au registre du commerce sous le numéro R.C.S. Dunkerque 437 779 846.

Sa forme juridique est une « Société par Actions Simplifiée »

Son actionnariat est réparti de la manière suivante :

- Terminal Link S.A.S (Terminal Link): 91%
- Grand Port Maritime de Dunkerque (GPMD): 9%

Son siège social est situé au Port Ouest de Dunkerque 59279 LOON-PLAGE.

**Note 2 – Activité de la Société**

Les activités de la Société s'exercent principalement dans le secteur de la manutention portuaire.

**Note 3 – Principes, règles et méthodes comptables**

**Principes généraux**

Les principes généraux de prudence, de régularité, de sincérité et d'image fidèle ont été appliqués, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les règles générales appliquées résultent des dispositions du plan comptable général.

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité générale a été la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du nouveau règlement ANC N°2016-07 du 04 novembre 2016 relatif au plan comptable général.

## Les règles d'évaluation des principaux postes du bilan

### *Immobilisations incorporelles et corporelles*

Les immobilisations incorporelles comprennent :

- les frais de constitution,
- le fonds de commerce,
- les apports en jouissance,
- les logiciels.

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production. Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

L'amortissement a été déterminé selon le mode linéaire sur la base des durées d'utilisation estimées.

Les règles d'amortissements se rattachant à ces immobilisations se trouvent dans le tableau ci-dessous.

<b>Famille d'immobilisations</b>	<b>Nature d'immobilisations</b>	<b>Durée d'amortissement</b>
<b>Frais de constitution</b>	Frais d'établissement	5 ans
	Frais de constitution	5 ans
<b>Logiciels</b>	Logiciel micro-ordinateur	1 an à
	Progiciel	5 ans
<b>Apports en jouissance</b>	Apport en jouissance	Durée d'amortissement selon durée réelle d'utilisation de 8 à 32 ans
<b>Fonds de commerce</b>	Fonds de commerce	10 ans

Les immobilisations corporelles se composent des éléments suivants :

- aménagements et agencements de terrains,
- constructions,
- installations techniques,
- matériels et outillages,
- matériels de manutention,
- matériels de transport,
- matériels informatiques,
- mobiliers de bureau.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition<sup>1</sup>, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production. Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

L'amortissement a été déterminé selon le mode linéaire sur la base des durées d'utilisation estimées.

<sup>1</sup> Pour les portiques ZPMC 4 et 5, ont été intégrés en coût d'acquisition les frais financiers des prêts qui ont permis l'acquisition de ces investissements.

Les règles d'amortissements se rattachant à ces immobilisations se trouvent dans le tableau ci-dessous :

Type immobilisations	Nature immobilisations	Durée amortissement
<b>Aménagements et agencements de terrains</b>	Clôtures (glissières béton)	20 ans
	Terre-pleins	10 ans
<b>Constructions</b>	Constructions	20 ans
	Constructions légères	10 ans
<b>Installations à caractère spécifique</b>	Matériels sensibles (installation téléphonique, électrique, informatique, ...)	5 ans
	Installation en dur (station carburant, nettoyage)	10 ans
	Portiques maritimes	durée réelle d'utilisation (32 ans) <sup>2</sup>
	Installation durable (Rail de circulation, pour ponts, ...)	durée réelle d'utilisation 5 à 16 ans
<b>Matériels de manutention</b>	Pièces pour matériels de manutention	durée réelle d'utilisation 3 à 8 ans
	Nacelles, Palonniers, Spreaders	durée réelle d'utilisation 7 à 10 ans
	Elévateurs, Stackers et Tracteurs portuaires	5 à 10 ans
	Remorques portuaires	10 ans
<b>Matériels et outillages</b>	Matériels à mains (tronçonneuses, agrafeuses, tendeurs, ...)	2 ans
	Autres matériels	3 à 5 ans
<b>Agencements</b>		durée réelle d'utilisation 5 à 10 ans
<b>Matériels de transport</b>	Utilitaire d'occasion	2 ans
	Utilitaire neuf ou Véhicule Particulier d'occasion	5 ans
<b>Matériels électronique &amp; informatique</b>		durée réelle d'utilisation 2 à 10 ans
<b>Mobiliers de bureau</b>		durée réelle d'utilisation 1 à 10 ans

#### *Immobilisations financières*

Les immobilisations financières figurent au bilan à leur coût d'acquisition. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'entrée.

#### *Stocks*

La valorisation des stocks a été effectuée suivant la méthode du coût moyen pondéré. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

#### *Créances et dettes*

Les créances et dettes sont évaluées à leur valeur nominale. Une dépréciation des créances est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Les créances et dettes en monnaie étrangère font l'objet d'un ajustement sur la base des cours officiels des devises concernées à la date de clôture ou sur la base du cours garanti en cas de couverture de change.

#### *Valeurs mobilières de placement*

Jusqu'au 23 janvier 2023, date de vente de l'ensemble des VMP, la Société avait recours à des OPCVM pour le placement de ses excédents de liquidités. Ces instruments étaient comptabilisés au bilan pour leur coût d'acquisition. Si l'évaluation au bilan était inférieure au prix du marché à la clôture de l'exercice, la moins-value latente était comptabilisée sous forme d'une dépréciation ; dans le cas contraire, la plus-value latente n'était pas comptabilisée mais elle faisait l'objet d'une réintégration fiscale.

<sup>2</sup> Les portiques maritimes sont amortis sur 32 ans pour la structure, 16 ans pour l'électricité et la peinture et 8 à 10 ans pour la guirlande ou le porte-câbles.

### *Provisions pour Risques et Charges*

Des provisions pour risques et charges sont notamment constituées pour faire face aux conséquences négatives pour l'entreprise d'engagements contractuels, d'obligations légales, réglementaires ou implicites.

Les engagements de retraite et les engagements liés aux primes de médailles du travail sont couverts par des provisions conformes à l'étude réalisée par le cabinet Odycé-Nexia selon les hypothèses suivantes :

#### Hypothèses actuarielles :

Date d'évaluation :	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Taux d'actualisation :	3,25 %	4,00 %
Taux d'inflation attendu sur le long terme :	2,00 %	2,00 %
Taux de progression des salaires :	2,00 %	2,00 %

#### Hypothèses démographiques :

Table de mortalité : TH/TF 00-02

Hypothèses de départ : départ à l'initiative du salarié

### *Impôts sur les bénéfices*

La charge d'impôt estimée sur les bénéfices représente 1 698 204 euros au titre de l'exercice 2023 (3 033 481 euros en 2022). La Société enregistre les impôts différés dans ses comptes consolidés pour les besoins de Terminal Link.

## Note 4 – Faits majeurs de l'exercice

- Hausse continue du trafic domestique, performance remarquable dans un contexte difficile pour tous les terminaux concurrents du nord de l'Europe,
- Forte contraction des activités de transbordement (suspension de la ligne DUNK vers le UK par exemple)
- Hausse des volumes Evergreen, Cosco-Oocl, qui compensent les baisses des volumes CMA CGM et Maersk,
- Forte hausse des volumes de la ligne Afrique-Europe du Nord (EURAF, +53%), des escales spot (+240%) et maintien des principales lignes Asie-Europe (FAL) et Caraïbes-Europe (Nefwi).
- Activité stable toute l'année, avec quelques pics sporadiques (juillet),
- Difficultés des moyens d'évacuation intermodaux : problèmes techniques et de sûreté (migrants) pour les trains, arrêts de navigation en juin (maintenance des ouvrages) et novembre (inondations) pour les barges,
- Forte baisse du nombre d'heures travaillées par les dockers, avec le taux d'inemploi en hausse,
- Forte augmentation du coût du travail en mai 2023, dans un contexte inflationniste global,
- Forte hausse du coût de l'électricité en 2023 comparé à 2022 (coût du kwh a été multiplié par 2.5),
- Programme d'investissements toujours très significatif afin d'améliorer la sécurité, la sûreté, la capacité et la performance du terminal (en particulier, mise en service de la gate automatique en septembre 2023),
- 160 000 € de produits de cession de 2 stackers âgés, remplacés par des engins neufs,
- 330 K€ de produits de placements financiers court terme,
- Contrôle fiscal foncier entre mai et septembre, dont le résultat et les effets sont encore inconnus.

## Note 5 – Actif immobilisé

Les valeurs brutes des immobilisations ont évolué comme suit sur l'exercice (en euros) :

Rubriques	Ouverture	Acquisitions & mises en service	Cessions & mises hors service	Clôture
Frais d'établissement	46 524			46 524
Logiciels	954 622	589 030		1 543 652
Apports en jouissance	6 996 593			6 996 593
Fonds de commerce	5 500 000			5 500 000
Immobilisations incorporelles en cours	41 166	316 673	(226 638)	131 202
<b>Total immobilisations incorporelles</b>	<b>13 538 905</b>	<b>905 703</b>	<b>(226 638)</b>	<b>14 217 970</b>
Agencements et aménagements terrains	231 841	10 155		241 996
Constructions	1 684 308			1 684 308
Installations techniques, matériels & outillages industriels	37 895 792	3 099 975	(425 698)	40 570 068
Installations générales, agencements, aménagements	742 888	911 873		1 654 761
Matériels de transport	269 063	27 405		296 468
Matériels de bureau, d'informatique & mobiliers	1 194 968	374 604	0	1 569 572
Immobilisations corporelles en cours	1 616 704	4 297 617	(4 786 403)	1 127 918
<b>Total immobilisations corporelles</b>	<b>43 635 563</b>	<b>8 721 628</b>	<b>(5 212 102)</b>	<b>47 145 090</b>
Autres participations	113 000			113 000
<b>Total immobilisations financières</b>	<b>113 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>113 000</b>
<b>Total actif immobilisé</b>	<b>57 287 469</b>	<b>9 627 331</b>	<b>(5 438 739)</b>	<b>61 476 060</b>

Les amortissements et dépréciations ont évolué comme suit sur l'exercice (en euros) :

Rubriques	Ouverture	Dotations	Diminutions	Clôture
Frais d'établissement	46 524			46 524
Logiciels	536 423	164 483		700 906
Apports en jouissance	4 777 086	234 576		5 011 662
Fonds de commerce	5 500 000			5 500 000
<b>Total immobilisations incorporelles</b>	<b>10 860 032</b>	<b>399 059</b>	<b>0</b>	<b>11 259 091</b>
Agencements et aménagements terrains	19 171	21 006		40 177
Constructions	1 656 797	1 436		1 658 233
Installations techniques, matériels & outillages industriels	19 168 757	2 214 909	-387 243	20 996 423
Installations générales, agencements, aménagements	644 422	45 757		690 179
Matériels de transport	147 473	83 975		231 448
Matériels de bureau, d'informatique & mobiliers	835 993	181 479	0	1 017 472
<b>Total immobilisations corporelles</b>	<b>22 472 614</b>	<b>2 548 561</b>	<b>(387 243)</b>	<b>24 633 933</b>
Autres participations	113 000			113 000
<b>Total immobilisations financières</b>	<b>113 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>113 000</b>
<b>Total actif immobilisé</b>	<b>33 445 646</b>	<b>2 947 620</b>	<b>(387 243)</b>	<b>36 006 024</b>

Fin 2023, les apports en jouissances correspondaient aux 2 portiques maritimes (Noell 1 et Noell 2) mis à disposition par le Grand Port Maritime de Dunkerque.

Le fonds de commerce, correspondant historiquement à une estimation de la moyenne annuelle de cash-flows d'une valeur brute de 5 500 000 euros, était complètement amorti au 31 décembre 2012.

La participation correspond aux titres détenus dans Nord Ports Shuttle. Compte tenu des résultats et des incertitudes qui entouraient l'organisation du marché de la barge à court terme, la valeur des titres Nord Ports Shuttle a été totalement dépréciée au 31 décembre 2015.

Informations financières	Capital	Réserve et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenue (en pourcentage)	Valeurs comptables nettes des titres détenus	Compte courant d'associés	Montants des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observation
NORD PORTS SHUTTLE	450 000 €	Néant	10%	- €	40 000 €	Néant	3 829 990 €	- 225 550 €	Néant	Néant

## Note 6 – Créances et stocks

Les échéances des créances sont les suivantes (en euros) :

État des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
<b>DE L'ACTIF CIRCULANT</b>			
Créances clients	8 660 681	8 660 681	
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>8 660 681</b>	<b>8 660 681</b>	<b>0</b>

Les stocks au 31 décembre 2023 sont évalués à 1 476 384 euros (1 398 945 euros au 31 décembre 2022).

Les dépréciations s'analysent comme suit (en euros) :

Rubriques	Ouverture	Dotations	Reprises	Clôture
Dépréciation des stocks	603 538	74 824	(2 627)	675 735
Dépréciations des clients et comptes rattachés	3 578			3 578
<b>Total dépréciations</b>	<b>607 115</b>	<b>74 824</b>	<b>(2 627)</b>	<b>679 312</b>

## Note 7 – Autres créances

Les autres créances se détaillent comme suit (en euros) :

	31/12/2023	31/12/2022
Taxe sur la valeur ajoutée	637 059	719 750
Impôts sur les sociétés	580 764	
Contribution Economique Territoriale	20 954	
Avoirs non parvenus	51 338	252 675
Débiteurs divers	51 464	47 456
Comptes courants	40 000	44 217
Subventions à recevoir	121 721	
<b>Total</b>	<b>1 503 300</b>	<b>1 064 098</b>

En avril 2016, une convention de compte courant a été conclue entre Nord Ports Shuttle et la Société pour un montant de 40 000 euros, rémunéré au taux de 2,5%.

## Note 8 – Valeurs mobilières de placement et Disponibilités

Le 23 janvier 2023, la Société a vendu l'intégralité des valeurs mobilières de placement qu'elle détenait au 31 décembre 2022 pour 1 929 555. La plus-value réalisée s'élève à 16 134 euros.

Au 31 décembre 2023, la Société dispose de 4 070 782 euros en comptes courants non rémunérés (18 338 034 euros au 31 décembre 2022) et des Dépôts à Terme à hauteur de 12 137 434 euros (auxquels s'ajoutent 16 179 euros d'intérêts courus) répartis comme suit :

- DAT BNP 3 Mois de 5 000 000 euros au taux nominal de 3,95%,
- DAT SG 1 Mois de 4 083 136 euros au taux nominal de 3,95%,
- DAT SG 1 Mois de 3 054 298 euros au taux nominal de 3,95%.

## Note 9 – Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance contiennent principalement des charges d'assurance (149 168 euros), les locations de terre-plein et des bâtiments (89 322 euros) et les abonnements et frais de maintenances IT (67 838 euros).

## Note 10 – Capitaux propres

Le capital social est intégralement libéré et est composé de 25 000 actions d'une valeur nominale de 725,32 euros.

Le capital de la Société est réparti comme suit :

	<i>Situation au 31 décembre 2023 en valeur</i>	<i>Situation au 31 décembre 2023 en %</i>
<i>Terminal Link</i>	16 501 030 €	91%
<i>Grand Port Maritime de Dunkerque</i>	1 631 970 €	9%
<b><i>Capital Social</i></b>	<b><i>18 133 000 €</i></b>	<b><i>100 %</i></b>

Les capitaux propres ont évolué comme suit au cours de l'exercice (en euros) :

Rubriques	Capital social	Report à nouveau	Autres réserves	Réserve légale	Dividendes	Résultat	Subventions et Provisions réglementées	Total
31-déc-22	18 133 000	0	2 520 569	1 678 714	0	9 241 392	776 002	32 349 676
Affectation résultat 2022		5 106 806		134 586	4 000 000	(9 241 392)		0
Versement de dividendes		(2 000 000)			(4 000 000)			(6 000 000)
Opérations 2023						5 676 742	483 281	6 160 024
31-déc-23	18 133 000	3 106 806	2 520 569	1 813 300	0	5 676 742	1 259 283	32 509 700

Des dividendes à hauteur de 4 000 000 euros ont été versés suite à l'Assemblée Générale du 27/03/2023 et un complément de 2 000 000 euros a été versé le 07/12/2023.

## Note 11 – Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges représentent 4 339 277 euros au 31 décembre 2023 (3 506 438 euros au 31 décembre 2022). Le poste a évolué comme suit sur l'exercice (en euros) :

Rubriques	Ouverture	Dotations	Reprises	Clôture
- Provisions amiante	488 552		(488 552)	0
- Provisions médailles du travail	349 253	53 088	(92 556)	309 784
- Provisions indemnités de départ à la retraite	949 965	639 955	(37 640)	1 552 279
Provisions pour pensions et obligations	1 787 769	693 043	(618 749)	1 862 063
Provision pour litige prud'homal	43 000			43 000
Provisions pour avaries	1 675 669	1 578 118	(844 102)	2 409 684
Provisions pour impôts	0	24 529		24 529
<b>Total provisions pour risques et charges</b>	<b>3 506 438</b>	<b>2 295 689</b>	<b>(1 462 851)</b>	<b>4 339 277</b>

Ces provisions comprennent :

- les engagements concernant la médaille du travail des salariés de 309 784 euros (349 253 euros au 31 décembre 2022).
- les engagements concernant l'indemnité de départ à la retraite de 1 552 279 euros (949 965 euros au 31 décembre 2022). A noter qu'un contrat Extension Fin de Carrière de 1 000 000 euros a été souscrit auprès de Prédica en avril 2019 et que la provision amiante a été absorbée dans la provision IDR en 2023.
- une provision pour litige avec un salarié à hauteur de 43 000 euros (identique à celle du 31 décembre 2022).
- une provision pour avaries de 2 409 684 euros (1 675 669 euros au 31 décembre 2022).

## Note 12 - Dettes

### *Emprunts et dettes financières*

Les postes d'emprunts et dettes financières ont évolué comme suit sur l'exercice (en euros) :

Rubriques	Ouverture	Souscription	Remboursements	Clôture
Capital restant dû Caisse d'Epargne (PZ8)	6 023 480		(688 398)	5 335 082
Intérêts courus dus Caisse d'Epargne	4 685	63 394	(63 929)	4 150
Capital restant dû Société Générale (Empty Handler + Stackers)	1 086 543		(183 977)	902 566
Intérêts courus dus Société Générale	462	5 034	(5 112)	384
Capital restant dû Société Générale (Stackers)	467 230		(111 621)	355 609
Intérêts courus dus Société Générale	49	1 195	(1 207)	37
<b>Total Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit</b>	<b>7 582 448</b>	<b>69 622</b>	<b>(1 054 243)</b>	<b>6 597 828</b>

### ° Prêt Caisse d'Epargne PZ8

En juin 2019, la Société a souscrit un emprunt d'un montant maximal de 8 500 000 euros dont 6 885 477 euros débloqués auprès de la Caisse d'Epargne pour financer l'acquisition du Portique ZPMC n°8 muni d'un spreader ainsi qu'un lot de pièces détachées aux conditions suivantes :

- durée : 10 ans
- échéances mensuelles, capital remboursé constant
- taux : 1,12% l'an

Au 31 décembre 2023, le capital restant dû s'élève à 5 335 082 euros (6 023 480 euros au 31 décembre 2022) et les intérêts courus s'élèvent à 4 150 euros (4 685 euros au 31 décembre 2022).

° Prêt Société Générale Engins : 2 Empty Handler et 2 Stackers Konecranes

En septembre 2021, la Société a souscrit un emprunt de 1 300 000 euros auprès de la Société Générale pour refinancer l'acquisition de 2 Empty Handler et pour financer l'acquisition de 2 Stackers aux conditions suivantes :

- durée : 7 ans
- échéances mensuelles constantes
- taux : 0,51% l'an

Au 31 décembre 2023, le capital restant dû s'élève à 902 566 euros (1 086 543 euros au 31 décembre 2022) et les intérêts courus s'élèvent à 384 euros (462 euros au 31 décembre 2022).

° Prêt Société Générale Engins : 2 Stackers Kalmar

En novembre 2021, la Société a souscrit un emprunt de 560 000 euros auprès de la Société Générale pour financer l'acquisition de 2 Stackers aux conditions suivantes :

- durée : 5 ans
- échéances mensuelles constantes
- taux : 0,29% l'an

Au 31 décembre 2023, le capital restant dû s'élève à 355 609 euros (467 230 euros au 31 décembre 2022) et les intérêts courus s'élèvent à 37 euros (49 euros au 31 décembre 2022).

*Charges à payer*

Elles sont principalement composées :

- du poste Fournisseurs Factures non parvenues pour une somme de 2 204 389 euros (2 518 382 euros au 31 décembre 2022) ;
- des dettes vis-à-vis du personnel dues au titre des congés payés, modulation horaire, pénibilité, participation et autres primes, y compris charges sociales, soit un montant total de 3 609 935 euros (4 495 124 euros au 31 décembre 2022) ;
- les autres taxes assises sur les salaires et le prélèvement à la source pour une somme de 150 220 euros (127 316 euros au 31 décembre 2022) ;
- les autres impôts (Organic et TVS) pour un montant de 55 137 euros (131 600 euros au 31 décembre 2022).

*Echéances*

Les échéances des dettes sont les suivantes (en euros) :

État des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès ets de crédit	6 597 828	989 830	3 714 903	1 893 094
Fournisseurs et comptes rattachés	3 410 332	3 410 332		
Personnel et comptes rattachés	2 275 743	2 275 743		
Sécurité Sociale et organismes sociaux	2 978 084	2 978 084		
ÉTAT :				
Prélèvement à la source	74 078	74 078		
Impôt sur les sociétés		0		
Autres impôts et taxes	131 279	131 279		
Dettes / immob & comptes rattachés	324 241	324 241		
Autres dettes	325 893	325 893		
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>16 117 477</b>	<b>10 509 479</b>	<b>3 714 903</b>	<b>1 893 094</b>

### Note 13 – Chiffre d'affaires

Terminal des Flandres est une société de prestations de services qui génère un chiffre d'affaires lié directement à son activité principale : « la réalisation des opérations de manutention portuaire ». Son chiffre d'affaires se décompose comme suit (en euros) :

Secteurs d'activité	Exercice clos le 31/12/2023		Exercice clos le 31/12/2022	
	Part du CA	Soit en Euros	Part du CA	Soit en Euros
<b>Opérations Navires / Barges :</b>				
Chargement, déchargement	66,16%	33 475 127	64,30%	35 415 862
<b>Opérations Parc :</b>				
Gestion du parc	27,86%	14 094 605	31,31%	17 244 378
<b>Opérations Empotage</b>	0,70%	351 825	0,32%	173 601
<b>Contribution ISPS</b>	2,50%	1 263 068	2,00%	1 102 971
<b>Contribution Pénibilité</b>	2,45%	1 240 359	1,75%	965 059
<b>Ventes Fournitures d'exploitation</b>	0,01%	7 092	0,00%	0
<b>Locations (engins ou immobilières)</b>	0,08%	41 506	0,08%	43 748
<b>Refacturation de charges :</b>				
Prêt de personnel et diverses charges	0,25%	124 408	0,25%	135 835
<b>Total</b>	<b>100,00%</b>	<b>50 597 992</b>	<b>100,00%</b>	<b>55 081 455</b>

### Note 14 – Honoraires des Commissaires aux Comptes

Les honoraires des Commissaires aux Comptes s'élèvent à 27 945 euros (26 000 euros en 2022). L'intégralité de ce montant concerne le contrôle légal des comptes.

### Note 15 – Résultat financier et exceptionnel

*Produits financiers : 346 111 euros*

Les produits financiers comprennent 328 978 euros de produits financiers sur les Dépôts à Terme, 16 133 euros de produits nets de cession de Valeurs Mobilières de Placement et 1 000 euros de produits issus du compte courant d'associé.

*Charges financières : 69 622 euros*

Les charges financières concernent :

- les intérêts courus pour le prêt souscrit auprès de la Caisse d'Épargne à hauteur de 63 394 euros et
- les intérêts courus pour les prêts souscrits auprès de la Société Générale à hauteur de 6 229 euros.

*Produits exceptionnels : 190 008 euros*

Les produits exceptionnels correspondent à 160 000 euros de cessions d'immobilisations et à 30 008 euros de quote-part de subvention virée au résultat.

*Charges exceptionnelles : 62 985 euros*

Les charges exceptionnelles concernent une valeur nette comptable des immobilisations cédées à hauteur de 38 456 euros et une dotation exceptionnelle aux provisions de Taxes Foncières et de Cotisation Foncière des Entreprises de 24 529 euros.

## Note 16 – Intéressement et Participation

Le montant de l'intéressement brut s'élève à 350 167 euros au titre de l'exercice 2023 pour le personnel mensualisé (335 435 euros au titre de l'exercice 2022). Le montant de l'intéressement net est de 316 201 euros intégralement versé en août 2023.

Le montant de la participation brute estimé s'élève à 535 390 euros au titre de l'exercice 2023 pour le personnel mensualisé (891 312 euros au titre de l'exercice 2022). Le montant net est de 483 457 euros à verser sur 2024. Les charges sociales correspondant au forfait social sont évaluées à 107 078 euros.

Le montant de l'intéressement brut s'élève à 66 900 euros au titre de l'exercice 2023 pour les Ouvriers Dockers Occasionnels, personnel en CDD d'usage constant (98 966 euros au 31 décembre 2022). Le montant de l'intéressement net est de 60 411 euros intégralement versé en août 2023.

Une provision de participation pour les Ouvriers Dockers Occasionnels a été constituée pour un montant brut de 108 933 euros (266 500 euros au 31 décembre 2022). Le montant net est de 98 366 euros à verser sur 2024. Les charges sociales correspondant au forfait social sont évaluées à 21 787 euros.

## Note 17 – Situation fiscale

La Société ne disposait plus de déficits fiscaux reportables au 31 décembre 2023.

## Note 18 – Informations vis-à-vis des entreprises liées et des parties liées

### *Informations concernant les parties liées*

La Société n'a réalisé au cours de l'exercice aucune transaction significative et non conclue à des conditions normales de marché.

### *Informations vis-à-vis des entreprises liées et avec lesquelles la Société a un lien de participation*

Postes	Entreprises avec lesquelles la société est liée	Entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation	
		<i>GPMD</i>	<i>NORD PORTS SHUTTLE</i>
Autres participations			-
Créances clients et comptes rattachés	7 052 451	56 320	133
Autres créances		175 677	40 000
Charges constatées d'avance		89 322	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	127 845	825 728	
Autres dettes	193 393		

(\*) Participation du groupe CMA CGM incluant les entreprises CMA CGM SA, Ceva Freight Management France SAS, CMA CGM Le Havre, Containerships – CMA CGM GmbH, CCIS France.

## Note 19 – Engagements hors bilan

### *Droits individuels à la formation*

---

Depuis le 1er janvier 2015, le Droit Individuel à la Formation est remplacé par le Compte Personnel de Formation alimenté via des versements à l'OPCO.

### *Engagements divers*

#### - CONVENTION D'EXPLOITATION DU TERMINAL

Terminal des Flandres a conclu avec le Grand Port Maritime de Dunkerque une convention d'Exploitation en avril 2001 pour une durée de 30 ans portée à 38 ans par l'avenant n°6 conclu le 11 février 2019, soit jusqu'au 30 avril 2039.

#### - CREDIT-BAIL PORTIQUE ZPMC 6 et 7

Terminal des Flandres a conclu avec la Banque Postale un contrat de crédit-bail avec option d'achat en avril 2017 pour une durée de 10 ans à compter de la mise en service du portique n°6, soit jusqu'au 31 juillet 2028. Il reste 4 103 357 euros de loyer à verser au 31 décembre 2023 sur les 8 638 646 euros dus initialement (il restait à verser 4 967 222 euros au 31 décembre 2022).

La Société a également conclu avec la Banque Postale un contrat de crédit-bail avec option d'achat en décembre 2018 pour une durée de 10 ans à compter de la mise en service du portique n°7, soit jusqu'au 30 juin 2030. Il reste 4 599 830 euros de loyer à verser au 31 décembre 2023 sur les 8 002 245 euros dus initialement (il restait à verser 5 307 496 euros au 31 décembre 2022).

#### - GAGE PORTIQUE ZPMC 8

Terminal des Flandres a conclu avec la Caisse d'Epargne un prêt moyen terme en juin 2019 pour le financement du portique n°8. En garantie du remboursement en capital, intérêts et accessoires, la Société a signé un contrat de gage de cet équipement.

#### - GAGE 2 EMPTY HANDLER ET 2 STACKERS KONECRANES

Terminal des Flandres a conclu avec la Société Générale un prêt moyen terme en septembre 2021 pour le refinancement de 2 Empty Handler et pour le financement de 2 Stackers. En garantie du remboursement en capital, intérêts et accessoires, la Société a signé un contrat de gage de ces équipements.

#### - GAGE 2 STACKERS KALMAR

Terminal des Flandres a conclu avec la Société Générale un prêt moyen terme en novembre 2021 pour le financement de 2 Stackers. En garantie du remboursement en capital, intérêts et accessoires, la Société a signé un contrat de gage de ces équipements.

#### - LOCATIONS

Libellé	MARQUE	COUT DU LOYER MENSUEL	Début de loc	Durée	Fin de loc	Nombre de mois restant	Engagement au	
							31/12/2023	
<i>Véhicules :</i>								
508	Peugeot	711,30 €	15/01/2021	36 mois	24/11/2023		- €	
Ibiza	Seat	150,90 €	17/12/2021	37 mois	16/01/2025	13	1 962 €	
Tiguan	Volkswagen	354,06 €	30/12/2021	37 mois	29/01/2025	13	4 603 €	
T-Roc	Volkswagen	544,83 €	25/05/2022	37 mois	25/05/2025	17	9 262 €	
Formentor	Cupra	897,12 €	01/06/2023	25 mois	30/06/2025	18	16 148 €	
Formentor	Cupra	897,12 €	08/06/2023	25 mois	07/07/2025	18	16 148 €	
ID5	Volkswagen	734,02 €	07/11/2023	37 mois	06/12/2026	36	26 425 €	
ID4	Volkswagen	1 151,72 €	07/11/2023	25 mois	30/11/2025	23	26 490 €	
<i>Matériel de bureau et informatique :</i>								
Parc impression	Canon	509,80 €	05/11/2019	48 mois	31/12/2023	0	- €	
Parc impression contremaître	Lixxbail	62,67 €	01/07/2020	42 mois	31/12/2023	0	- €	
<b>TOTAL ENGAGEMENTS AU</b>	<b>31/12/2023</b>							<b>101 037 €</b>

### Note 20 – Identité de la société consolidante

Les comptes de la Société sont consolidés selon la méthode de l'intégration globale au sein de la société Terminal Link S.A.S. sise au 4 Quai d'Arenc, 13002 Marseille.

### Note 21 – Rémunération des dirigeants

Il n'y a pas de rémunération pour la fonction de président.

### Note 22 – Effectif moyen

L'effectif moyen se décompose comme suit :

Composition	2023	2022
Directeur	5	5
Cadres	17	14
Agents de maîtrise et technicien	68	65
Employés	2	3
Ouvriers	125	118
<b>TOTAL</b>	<b>216</b>	<b>204</b>

L'entreprise a eu recours aux CDD d'usage constant à hauteur de 77 646 heures (114 626 heures en 2022) mais n'a pas utilisé de sous-traitance portuaire en 2023 (564 heures en 2022).

### Note 23 - Evénements post clôture

Un acompte sur dividende d'un montant de 1 100 000 euros a été versé le 05/03/2024 suite à la décision du Président de la Société après examen du bilan établi au 31 décembre 2023.